

# Table des matières

Déclaration.....	1
Remerciements .....	2
Résumé .....	3
Liste des tableaux .....	5
Liste des figures.....	5
1. Introduction.....	6
1.1 Le secret bancaire suisse.....	7
1.1.1 Définition du secret bancaire .....	7
1.1.2 Réglementations des banques suisses .....	7
1.1.2.1 Loi sur les Banques .....	8
1.1.2.2 Loi contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme .....	8
1.1.2.3 Assistance administrative et entraide judiciaire en matière fiscale .....	9
2. Chute du secret bancaire, changements et évolutions.....	10
2.1 Origines et historique du secret bancaire de 1934 à 2018 .....	10
2.1.1 Origines du secret bancaire .....	10
2.1.2 1934-1935 : Renforcement et inscription du secret bancaire dans la loi.	11
2.1.3 Dès 1945 : Pressions américaines .....	11
2.1.4 1991 : Affaire Ferdinand Marcos .....	12
2.1.5 1998 : L'affaire des fonds juifs en déshérence .....	12
2.1.6 2000 : Listes noires dressées par l'OCDE .....	13
2.1.7 2007-2008 : Crise financière mondiale .....	14
2.1.8 Février 2009 : Affaire UBS/USA .....	14
2.1.9 Mars 2009 : Suppression distinction de fraude et de l'évasion fiscale	15
2.1.10 2017 : Entrée en vigueur de l'échange automatique de renseignements	15
2.2 Système fiscal suisse .....	16
2.2.1 Impôt anticipé suisse.....	16
2.2.2 RIE III et PF17 .....	16
2.2.3 Amnistie fiscale .....	17
2.3 Accords fiscaux internationaux et collaboration de la Suisse.....	18
2.3.1 OCDE .....	18
2.3.2 Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements .....	18
2.3.3 FATCA .....	19
2.3.4 RUBIK.....	19
2.3.5 Imposition des revenus de l'épargne convenue avec l'UE .....	20
2.3.6 EAR – Echange automatique de renseignements .....	20
3. Place financière Suisse.....	22
3.1 Les banques en Suisse.....	22
3.2 Produit intérieur brut et création de valeur .....	23

---

Est-ce que la levée du secret bancaire en matière de fiscalité pour les contribuables suisses devrait favoriser le développement de la place financière de notre pays ?

3.3	<b>Emplois secteur financier.....</b>	24
3.4	<b>Gestion de fortune et avoirs offshores de la Suisse .....</b>	24
3.5	<b>Recettes fiscales .....</b>	25
<b>4.</b>	<b>Conséquences d'une levée complète du secret bancaire suisse .....</b>	<b>26</b>
4.1	<b>Prélèvement automatique des impôts .....</b>	27
4.2	<b>Charge de travail supplémentaire pour le fisc et les institutions financières .....</b>	29
4.3	<b>Réputation de la Suisse et davantage de transparence .....</b>	30
4.4	<b>Mise en danger de la sphère privée .....</b>	33
4.5	<b>Entrée fiscale pour la Suisse.....</b>	36
4.6	<b>Evasion fiscale .....</b>	37
4.7	<b>Départs à l'étranger .....</b>	38
4.8	<b>Opinion employés de banques .....</b>	39
<b>Conclusion.....</b>	<b>41</b>	
<b>Bibliographie .....</b>	<b>43</b>	
<b>Annexe 1 : Questionnaire Olivier Bornand, 18 avril 2018.....</b>	<b>49</b>	
<b>Annexe 2 : Questionnaire Olivier Gros, 2 mai 2018 .....</b>	<b>50</b>	
<b>Annexe 3 : Questionnaire Patrick Terrier, 2 mai 2018.....</b>	<b>52</b>	
<b>Annexe 4 : Loi sur les banques, art. 47 .....</b>	<b>54</b>	
<b>Annexe 5 : pays s'étant ralliés à l'EAR .....</b>	<b>55</b>	

## **Liste des tableaux**

Tableau 1 : nombre de banques.....	23
Tableau 2 : création de valeur, en millions de francs .....	24
Tableau 3 : emploi, nombre d'équivalents plein temps .....	24
Tableau 4 : recettes fiscales, en millions de francs.....	25

## **Liste des figures**

Figure 1 : Renseignements échangés, échange automatique de renseignements .....	21
Figure 2 : part de la place financière dans le produit intérieur brut (2017) .....	23
Figure 3 : les places financières offshores les plus importantes du monde.....	25
Figure 4 : Plan du bâtiment du nouveau siège de Lombard Odier & Cie SA.....	31

# 1. Introduction

En Suisse, le secret bancaire relève d'une longue tradition.

Notre secteur bancaire, un des plus importants au monde, se caractérise par sa stabilité et sa discréetion, ce qui favorise fortement l'arrivée de nouveaux clients dans les banques helvétiques.

En outre, la place financière suisse est très attractive et indispensable à la survie de notre pays. Or, au fil du temps, le secret bancaire s'est effondré petit à petit et il n'en reste aujourd'hui qu'une infime partie. Malgré sa résistance face aux diverses pressions et attaques des fiscs étrangers, la Suisse n'a pas su échapper à l'instauration récente de l'échange automatique d'informations en matière fiscale.

Le secret bancaire est cependant encore garanti pour les citoyens suisses mais risque un jour ou l'autre d'être aboli. En effet, Eveline Widmer Schlumpf avait pour projet de donner des possibilités d'informations bancaires aux cantons.

Nous avons finalement appris dans la presse du 16 novembre 2017 que ce projet n'a pas été retenu par le gouvernement.

Malgré cette prise de position, il est raisonnable de penser que cette proposition pourrait revenir sur la scène politique. J'aurai l'occasion de revenir dans ce travail sur certains motifs qui nous amènent à penser que nous pourrions en reparler à l'avenir.

Suite à la récente entrée en vigueur de l'échange automatique de renseignements, je vous propose d'analyser les conséquences de la levée de ce dernier bastion du secret bancaire pour la place financière suisse.

Je reste persuadée que ce sujet est dans les pensées des contribuables, de nos élus, de notre gouvernement mais en particulier des banques et de la place financière en général qui devraient faire face à une nouvelle problématique.

---

Est-ce que la levée du secret bancaire en matière de fiscalité pour les contribuables suisses devrait favoriser le développement de la place financière de notre pays ?

## **1.1 Le secret bancaire suisse**

Au cours de ces dernières années, le secret bancaire a été la cible de nombreuses critiques. En effet, ce sujet d'actualité au cœur des débats a été évoqué à de multiples reprises dans la presse, par l'Etat ainsi que par les banques. Mais avant toutes choses, une question mérite d'être éclaircie à ce propos. Qu'est-ce que le secret bancaire ?

### **1.1.1 Définition du secret bancaire**

Le secret bancaire en Suisse, secret professionnel, est avant tout un devoir de discréetion et se traduit par l'interdiction aux banques suisses, de divulguer la moindre information concernant leurs clients envers des tierces personnes non autorisées. Ce dernier est régit par l'article 47 de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne. Il est semblable à d'autres secrets professionnels au même titre que celui des médecins et des avocats et a été en partie créé dans le but de protéger la sphère privée des contribuables.

En effet, l'un des principes élémentaires du système juridique suisse est le droit à la sphère privée qui est protégée en grande partie par le secret bancaire, à l'exception d'abus transgressant la loi.

La discréetion est primordiale pour les banques suisses car la majorité des clients et des clientes des banques helvétiques recherche avant tout une protection accrue de leur sphère privée ainsi qu'un espace de liberté sans intrusion d'autrui et d'exposition au public.

A cet effet, l'article 13, protection de la sphère privée, inscrit dans la Constitution fédérale, a également pour but de protéger la personnalité et respecter la vie privée de tout un chacun. De même que pour les articles 27 et 28 du Code civil suisse.

### **1.1.2 Réglementations des banques suisses**

Le secteur financier de notre Confédération est un des plus importants de notre économie et est indispensable pour son bon fonctionnement. Ce secteur comporte beaucoup de réglementations bancaires qui permettent avant tout de défendre toute atteinte envers les clients des banques suisses et de préserver leurs libertés individuelles. Ces réglementations permettent également de garantir la sécurité et la stabilité de notre système financier. Ces prescriptions existent sous diverses formes juridiques et sont régies par des lois fédérales ou des ordonnances du Conseil fédéral. Suite à la crise financière et économique de 2008, les réglementations bancaires de notre pays ont vivement été critiquées par les pays européens avoisinants mais également par une partie du reste du globe. Face à ces critiques, la Suisse s'est vue

---

Est-ce que la levée du secret bancaire en matière de fiscalité pour les contribuables suisses devrait favoriser le développement de la place financière de notre pays ?

contrainte d'ajuster ses lois et s'est partiellement conformée aux réglementations internationales.

Par ailleurs, il existe en Suisse des organes de surveillance pour nos marchés financiers. L'autorité de surveillance des marchés financiers, abrégée et mieux connue sous le nom de FINMA, est une société de droit public suisse existante depuis 2009 et indépendante, regroupant divers organes exerçants « la surveillance étatique des banques, des entreprises d'assurance, des bourses, négociants en valeurs mobilières et autres intermédiaires financiers ». Le but principal de son existence est d'assurer le bon fonctionnement des marchés financiers et de surveiller l'application des lois mises en place.

L'Association suisse des banquiers quant à elle est « l'association faîtière de la place financière suisse » et son objectif principal est « d'instaurer des conditions-cadres optimales pour les banques suisses, à l'échelon tant national qu'international ». Cette association a été créée il y a maintenant plus de cent ans, en 1912 et environ 300 établissements membres en font partie.

#### **1.1.2.1 Loi sur les Banques**

Le 8 novembre 1934, les chambres fédérales ont adopté la loi sur les banques et les caisses d'épargne. Cette dernière est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 1935 et a été légèrement revue pour la dernière fois en 2009.

Cette loi consacre un article entier au secret bancaire suisse, (article 47 LB, disponible en annexe). A noter que cet article prévoit notamment une peine d'amende ou d'emprisonnement lors de transgression non-autorisée du secret bancaire.

En effet, toute infraction intentionnelle de ce dernier peut entraîner une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire. De plus, lors d'agissement par négligence une amende de CHF 250'000 au plus est prévue.

#### **1.1.2.2 Loi contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme**

Le blanchiment d'argent signifie la dissimulation volontaire d'argent, dit « sale », provenant la plupart du temps d'activités criminelles telles que les trafics d'armes, de drogue, d'êtres humains, le financement de terrorisme ainsi que d'autres activités illicites. Cet argent acquis de manière illégale est interdit en Suisse. Ainsi, la loi sur le blanchiment d'argent, LBA, a été créée le 10 octobre 1997 afin de lutter contre cette pratique illicite. La lutte contre le blanchiment d'argent est de plus en plus renforcée auprès des banques et est essentielle pour les institutions et les systèmes financiers afin de protéger leur intégrité en empêchant tout potentiel détournement d'argent. Le secret bancaire peut notamment être levé sur ordre de la justice lors d'entrave à cette présente loi et dans ce sens n'est donc plus protégé.

---

Est-ce que la levée du secret bancaire en matière de fiscalité pour les contribuables suisses devrait favoriser le développement de la place financière de notre pays ?

### **1.1.2.3 Assistance administrative et entraide judiciaire en matière fiscale**

Comme je l'ai mentionné précédemment, le secret bancaire est protégé par plusieurs lois et aucune information concernant un client de banque suisse ne peut être dévoilée en raison du secret professionnel des banquiers. Toutefois, il existe dans certains cas des mesures applicables permettant de lever le secret bancaire en échangeant des renseignements en matière fiscale et ainsi coopérer entre autorités au niveau international. L'assistance administrative ainsi que l'entraide judiciaire en matière fiscale permettent notamment aux pays de collaborer.

#### Assistance administrative

L'assistance administrative prévue par la Suisse est régie en grande partie par les conventions bilatérales contre les doubles impositions (CDI). Ces conventions de doubles impositions ont été créées en vue d'éviter qu'un citoyen suisse ou une entreprise résidant à l'étranger ne s'acquitte de mêmes impôts dans plusieurs pays. Ces traités spécifient notamment le lieu d'imposition du citoyen ou de l'entreprise afin de ne pas être imposé pour le même revenu dans chaque pays mais uniquement dans le pays déterminé. La Suisse en a conclu avec plus de 80 Etats du monde. Dès lors, afin d'éviter tout malentendu, l'assistance administrative entre en vigueur afin que les Etats puissent échanger des informations. D'autres conventions internationales prévoient également un échange de renseignements en matière fiscale. Depuis le 1<sup>er</sup> février 2013, la loi sur l'assistance administrative fiscale (LAAF), règle l'assistance administrative fondée sur ces conventions internationales.

#### Entraide judiciaire

L'entraide judiciaire quant à elle, fait appel au droit international public. Elle est concédée sur la base de la loi fédérale sur l'entraide internationale en matière pénale (EIMP) ainsi que sur la base de conventions bilatérales ou multilatérales. Plus précisément : « *L'entraide judiciaire internationale en matière pénale comprend toutes les mesures prises par un Etat (Etat requis) sur demande d'un autre Etat (Etat requérant) en vue de soutenir la poursuite et la répression d'infractions pénales dans l'Etat requérant* »

---

Est-ce que la levée du secret bancaire en matière de fiscalité pour les contribuables suisses devrait favoriser le développement de la place financière de notre pays ?

## **2. Chute du secret bancaire, changements et évolutions**

Durant de longues années, la Suisse a su garder son secret bancaire intact. Mais face à diverses pressions internationales, ce dernier s'est effondré petit à petit et la Suisse doit désormais s'en résoudre du mieux qu'elle le peut.

Tout a commencé il y a maintenant plusieurs décennies. Dès les années 1990, des premières attaques, qui au premier abord semblaient peu menaçantes, ont fait leur apparition et se sont amplifiées au fur et à mesure. Plus sérieusement, au début des années 2000, les évènements se sont enchaînés à grande vitesse et les autorités suisses, sous pression, ont finalement cédé à plusieurs de ces menaces.

Pointée du doigt par plusieurs organisations mondiales, la Suisse a été contrainte de signer plusieurs accords internationaux avec les Etats étrangers et a également dû mettre en place de nouvelles réformes fiscales suisses, afin de s'adapter aux demandes des pays étrangers tout en favorisant la transparence fiscale.

Pour comprendre comment et pourquoi le secret bancaire de notre pays en est arrivé à sa presque fin et s'est affaibli au fil du temps, je vais premièrement revenir sur le passé de ce dernier, en me penchant sur ses origines et en retracant les évènements, changements et évolutions importants qui ont contribué à la chute de notre secret bancaire de 1934 à ce jour. Deuxièmement, je parlerai des accords internationaux avec la Suisse ainsi que de l'évolution de son système fiscal.

### **2.1 Origines et historique du secret bancaire de 1934 à 2018**

#### **2.1.1 Origines du secret bancaire**

Comme je l'ai mentionné précédemment, le secret bancaire est ancré dans la loi fédérale sur les banques depuis 1934. Or, bien avant cette officialisation légale, avant même la première guerre mondiale, ce procédé confidentiel était déjà grandement utilisé par les banquiers suisses malgré l'absence de législations fédérales.

En effet, les origines du secret bancaire remontent à plusieurs siècles. Depuis plus de 300 ans la provenance des fonds déposés dans les banques suisses est tenue secrète par les banquiers.

Plusieurs protestants français ont été contraints de se réfugier en Suisse en raison de l'abrogation de liberté de croyance de Louis XIV. Cet exil a fortement nui à l'économie française et le roi lui-même s'est vu contraint d'emprunter de l'argent aux banques suisses à condition que ces dernières restent dans la confidentialité. Louis XIV ne voulait

---

Est-ce que la levée du secret bancaire en matière de fiscalité pour les contribuables suisses devrait favoriser le développement de la place financière de notre pays ?

effectivement pas dévoiler au grand jour la provenance de ces fonds. Face à cela, l'interdiction aux banquiers de répandre des informations concernant leurs clients a été rendue officielle par les autorités suisses en 1713.

### **2.1.2 1934-1935 : Renforcement et inscription du secret bancaire dans la loi**

Durant les années 1930, la Suisse s'est retrouvée dans une situation plus que difficile. Son économie a fortement été impactée en raison d'une crise économique mondiale provoquée par le Krach boursier de New York en 1929.

L'industrie d'exportation a rapidement été touchée, en particulier celle du textile. Le taux de chômage ainsi que la pauvreté ont quant à eux fortement augmenté durant ces années. Par ailleurs, les conséquences de cette crise sont assez fortes pour les banques suisses. Plusieurs d'entre elles ont en effet connu des difficultés et ont dû avoir recours à l'aide de l'Etat. En outre, une des plus grandes banques suisse a fait faillite et s'est vue contrainte à fermer.

Etant donné la difficulté des activités bancaires suisses et dans le but de protéger les épargnants suisses, un avant-projet de loi permettant de renforcer le secret bancaire a été déposé auprès des Chambres fédérales au début des années 1934. Ainsi, la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne a été adoptée le 8 novembre 1934.

### **2.1.3 Dès 1945 : Pressions américaines**

Les premières pressions américaines envers la Suisse sont survenues à la fin de la deuxième guerre mondiale, suite aux recherches des avoirs nazis par les Etats-Unis. En refusant de divulguer aux américains des informations bancaires de comptes clients en Suisse, notre pays en a pris pour son grade. Mais il a tout de même pris la décision en 1946, par l'accord d'un traité passé avec les USA, de mener des recherches auprès de ses banques afin de retrouver d'éventuels avoirs juifs.

Quelques années plus tard, en 1960, d'autres actions ont été prises par l'Amérique. En effet, ce sont des centres financiers offshores<sup>1</sup>, qui ont interpellé les autorités fédérales américaines, sous les présidences démocrates de Kennedy puis de Johnson. Suite à certaines mesures prises par ces derniers envers ces centres offshores, cela a notamment provoqué des sorties de fonds américains à destination des Bahamas ou des îles Caïman. La Suisse étant également impliquée en partie, en raison d'hommes d'affaires américains actifs en Europe à cette époque.

---

« Places organisées par certains Etats ou certains territoires qui réservent des règles spécifiques semblables à celles des paradis fiscaux aux seules opérations internationales n'ayant aucun lien avec une activité économique au sein de leur territoire »<sup>1</sup>

---

Mais il faudra attendre environ 30 ans lorsque Bill Clinton devint président de l'Amérique en 1993, pour que la première offensive importante soit engagée par les Etats-Unis. En effet, la convention fiscale de 1951 entre les États-Unis d'Amérique et la Suisse qui consiste à éviter la double imposition en matière d'impôt sur le revenu, a été renégociée et conclue en 1996. Son entrée en vigueur a été effective en décembre 1997. Cette renégociation a permis de lever le secret bancaire sur demande de la justice en cas de « tax fraud and the like », c'est-à-dire « de fraude fiscale et délits semblables ». Cette demande rend possible aux autorités fiscales de poursuivre ses contribuables soupçonnés de fraude.

A cette période le secret des banques était encore bien protégé car les conditions d'éventuelles coopérations étaient très difficiles à réunir et par conséquent les requêtes administratives restaient peu nombreuses. Mais la Suisse assez méfiante évite à cette période d'ouvrir des comptes aux noms de sujets fiscaux américains.

#### **2.1.4 1991 : Affaire Ferdinand Marcos**

Cependant, ces pressions sont loin d'être terminées. En effet, en 1991 une autre affaire nuit à la réputation de la Suisse et de ses banques helvétiques. Il s'agit de l'affaire Ferdinand Marcos, ancien président des Philippines, qui avait placé des centaines de millions, dérobés au peuple philippin, dans les coffres forts suisses.

Après plusieurs années et de multiples obstacles juridiques, ces fonds furent restitués au gouvernement des Philippines suite à une demande d'entraide judiciaire par ce dernier auprès des autorités suisses.

Ce scandale a notamment entraîné la révision de la loi sur l'entraide judiciaire et par ailleurs fait avancer l'adoption de la loi sur le blanchiment d'argent.

#### **2.1.5 1998 : L'affaire des fonds juifs en déshérence**

Quelques années plus tard, en 1998, l'invincibilité du secret bancaire est partiellement brisée en raison de l'affaire des fonds juifs en déshérence.

Au début des années 1995, une procédure a été ouverte à l'encontre des banques suisses qui ont été contraintes, sous pression d'organisations juives, de divulguer le nom des propriétaires des avoirs de comptes « dormants » laissés en déshérence et ainsi permettre l'accès à leurs archives.

Les banques suisses UBS et Crédit Suisse sont parvenues à un accord avec le congrès juif mondial en août 1998, afin de reverser plusieurs milliard de dollars aux victimes du génocide nazi ainsi qu'à leurs successeurs.

## **2.1.6 2000 : Listes noires dressées par l'OCDE**

L'OCDE, Organisation de Coopération et de Développement Economiques, a pris la décision d'annoncer publiquement en juin 2000<sup>2</sup> une liste de paradis fiscaux.

Cette liste, également appelée liste noire, a été établie par l'OCDE dans le but de lutter contre les paradis fiscaux, qui accordent des priviléges fiscaux aux individus non domiciliés dans leur pays d'origine ou aux entreprises étrangères. Ces Etats appliquent notamment des taux d'imposition fiscaux relativement faibles voire nuls et ne coopèrent pas assez en matière de fiscalité avec les autorités étrangères.

Pour éviter de faire partie de cette liste, les pays jugés insuffisamment coopérateurs par l'OCDE sont tenus responsables de conclure des accords d'échanges d'informations selon une convention modèle établie par cette dernière. Cette convention modèle sur le revenu et la fortune sert de référence mondiale en matière d'échanges d'informations.

Actuellement, la Suisse ne fait pas partie de cette liste mais elle reste en revanche sous surveillance de l'Organisation en étant placée sur une liste grise prévue à cet effet.

L'été dernier, l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques a publié une liste noire avec comme uniques pays le Trinidad et Tobago.

Quant à la commission Européenne, ses 28 ministres des Finances se sont mis d'accord sur une liste noire de 17 états n'ayant à ce jour pas pris les mesures nécessaires pour lutter contre l'évasion fiscale.

Voici les 17 pays qui ont figuré récemment sur cette dernière :

Bahreïn, Barbade, Corée du Sud, Emirats Arabes Unis, Grenade, Guam, îles Marshall, Macao, Mongolie, Namibie, les Palaos, Panama, Samoa, les Samoa américaines, Sainte Lucie, Trinidad et Tobago et la Tunisie.

La liste est renouvelée régulièrement et est établie en prenant en compte trois critères principaux : la transparence fiscale, l'équité fiscale ainsi que la mise en œuvre des mesures de l'OCDE contre l'optimisation fiscale agressive. Les pays ne respectant pas ces critères peuvent potentiellement faire partie de ces listes noires après concertation entre les pays membres.

Certains pays mécontents d'y apparaître ont dénoncé ces listes pour discrimination. Etant donné l'existence de plusieurs listes cela peut porter à confusion et plusieurs

---

<sup>2</sup> Source : Yves Genier, La fin du secret bancaire, chapitre 2.

Est-ce que la levée du secret bancaire en matière de fiscalité pour les contribuables suisses devrait favoriser le développement de la place financière de notre pays ?

pays de l'Union Européenne ont une politique fiscale douteuse mais n'en font pas partie.

### **2.1.7 2007-2008 : Crise financière mondiale**

Sept ans plus tard, une crise financière, frappant l'économie mondiale, a affaibli un peu plus notre secret bancaire.

A partir du mois de juillet 2007, la crise financière, plus communément nommée crise des subprimes, est survenue en raison d'une mauvaise gestion des crédits hypothécaires à risque aux Etats-Unis. Les taux d'intérêts américains étant très élevés à cette période ainsi que la chute du prix de l'immobilier, ont eu pour cause une augmentation de la dette hypothécaire des ménages et par conséquent un fort endettement de la population et de nombreuses faillites d'organismes de crédit. En 2008, cette crise s'est rapidement répandue dans les places financières du monde entier, particulièrement en Europe, étant donné que ces prêts américains ont été revendus aux banques européennes.

### **2.1.8 Février 2009 : Affaire UBS/USA**

En 2007, un ancien gérant de fortune Américain ayant travaillé au siège d'UBS à Genève et en conflit avec cette dernière, décide de dénoncer aux autorités américaines les agissements de la banque qui ont permis aux américains les plus fortunés d'échapper au fisc.

UBS encore sous pression de la crise des subprimes ne réagit pas tout de suite à cela. Mais face à la pression des autorités américaines, UBS prend cette enquête plus au sérieux. A partir de l'automne 2007, les Américains souhaitent coopérer avec UBS en leur soumettant des demandes de renseignements concernant plusieurs détenteurs américains de comptes bancaires. Or, dans un premier temps cette dernière décide de ne divulguer aucune information relative à ses clients ayant violé les dispositions de la convention conclue entre ces deux pays en 1996, en raison du secret bancaire suisse.

Washington décide alors de faire usage de la force en menaçant UBS à plusieurs reprises. C'est seulement le 18 février 2009 que la Suisse cède à ces multiples menaces.

Ainsi, la grande banque s'exécute et divulgue au fisc américain, sous l'ordre de la FINMA et du Conseil fédéral, 250 noms de ses clients et s'acquitte en sus d'une amende de 780 millions de dollars.

### **2.1.9 Mars 2009 : Suppression distinction de fraude et de l'évasion fiscale**

Notre capital n'a pas su résister aux commandements du G20, créé en 1999, et regroupant 20 membres, sous forme de réunions des ministres des Finances et gouverneurs de banques centrales, dans le but de trouver des accords communs internationaux économiques et faire face aux crises financières et aux difficultés économiques.

En effet, la Suisse a dû faire des concessions en prenant la décision de revoir sa manière de collaborer avec les Etats étrangers en renonçant à une distinction entre fraude et évasion fiscale.

Autrement dit, le conseil fédéral a accepté de renégocier ses accords de double-imposition internationaux, en transmettant les informations nécessaires fiscales aux autorités étrangères sans distinction. Cet accord permet ainsi de poursuivre aussi en justice l'évasion fiscale.

Auparavant, la levée du secret bancaire en Suisse était permise uniquement en cas de délit pénal. C'est-à-dire lorsque la provenance de fonds est d'origine criminelle, liée au terrorisme mais également en cas de fraude fiscale et de blanchiment d'argent. L'évasion fiscale quant à elle n'avait pas pour conséquence de révoquer le secret bancaire. Car selon le droit suisse, la soustraction fiscale, soit l'omission de déclarer sa fortune ou revenu n'est pas sanctionnée pénalement mais uniquement sous peine d'amende.

C'est ainsi que Berne a accepté en mars 2009 de supprimer la distinction entre fraude et évasion fiscale pour les possesseurs étrangers de comptes bancaires en Suisse.

### **2.1.10 2017 : Entrée en vigueur de l'échange automatique de renseignements**

Depuis, d'autres mesures ont été engagées, encore et essentiellement en raison de la pression internationale.

En décembre 2015, les chambres fédérales ont approuvé la norme sur l'échange automatique de renseignements, qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

(Vous trouverez plus de précisions au sujet de l'EAR dans la partie : **2.3.6** qui traite des accords fiscaux internationaux).

---

Est-ce que la levée du secret bancaire en matière de fiscalité pour les contribuables suisses devrait favoriser le développement de la place financière de notre pays ?

## **2.2 Système fiscal suisse**

Une des particularités du système fiscal helvétique est qu'elle n'a pas un système d'imposition uniforme. C'est-à-dire que la Confédération, les 26 cantons et leurs communes respectives prélèvent des impôts et taxes selon leur propre législation. A savoir que les cantons ont le droit de prélever tout impôt qui n'est pas réservé à la Confédération. Ainsi leur souveraineté leur permet de fixer leur propre taux d'imposition, d'où la disparité des écarts de revenu entre cantons. En effet, en Suisse il existe une concurrence fiscale entre les cantons étant donné leur grande autonomie. Certains d'entre eux, par exemple les cantons de Zoug, Schwyz et Nidwald, connus pour leur faible taux d'imposition, cherchent effectivement à attirer de riches contribuables et entreprises en leur offrant des conditions fiscales favorables grâce à cette indépendance.

Les régimes fiscaux spéciaux de certains cantons suisses sont certes bénéfiques pour la place financière helvétique mais cette pratique est cependant très peu appréciée sur le plan international. C'est pourquoi son système fiscal évolue continuellement afin de s'adapter aux évolutions internationales.

### **2.2.1 Impôt anticipé suisse**

La Confédération a mis en place plusieurs moyens fiscaux de lutte contre la fraude fiscale. L'impôt anticipé en fait notamment partie. Cet impôt fédéral perçu à la source sur les revenus de capitaux mobiliers à savoir les intérêts, dividendes, rentes et autres rendements stipulés dans la loi fédérale sur l'impôt anticipé (LIA), sur les gains de loteries et également sur certaines prestations d'assurances incite tout contribuable à déclarer sa fortune et ses revenus, faute de quoi l'impôt anticipé ne pourra être remboursé.

A savoir que le taux d'impôt s'élève à 35% pour les rendements de capitaux ainsi que les gains de loteries, 15% sur les rentes viagères et 8% sur les prestations en capital d'assurances.

### **2.2.2 RIE III et PF17**

Face à la pression Européenne, accusant la Suisse d'avoir une fiscalité « attrayante », cette dernière s'est engagée à réformer son système fiscal en mettant en place la troisième réforme de l'imposition des entreprises, dite RIE III. Cette réforme consiste avant tout à supprimer l'imposition réduite des holdings, des sociétés de domicile et des sociétés mixtes, dont bénéficient principalement les sociétés étrangères. Ce projet permet ainsi d'harmoniser l'imposition des entreprises entre cantons et de ce fait, éviter

---

Est-ce que la levée du secret bancaire en matière de fiscalité pour les contribuables suisses devrait favoriser le développement de la place financière de notre pays ?

toute discrimination. Cette réforme n'a pas fait l'unanimité auprès du peuple suisse. En effet, le peuple a rejeté le 12 février 2017 la RIE III par 59.1% des voix.

Un nouveau projet a vu le jour, le projet fiscal 17 (PF17), remplaçant le projet RIE III, toujours dans le but de supprimer les statuts fiscaux des sociétés holdings et auxiliaires. De manière simplifiée, la suppression des statuts fiscaux devrait être compensée par une baisse d'impôt sur le bénéfice des sociétés dans les cantons qui le souhaitent. Cette baisse d'imposition engendrerait en revanche une augmentation de l'imposition partielle des dividendes sur le revenu des actionnaires (personnes physiques). Cette proposition ne figurait pas dans le projet RIE III et permettrait des recettes fiscales supplémentaires. Le PF17 proposé par le Conseil fédéral est actuellement en discussion parlementaire entre les chambres fédérales.

### **2.2.3 Amnistie fiscale**

Les administrations fiscales cantonales auront désormais la possibilité, à l'automne 2018, de connaître automatiquement la fortune étrangère de leurs contribuables suite à acceptation de l'EAR. Cette acceptation a généré un élan de panique envers des dizaines de milliers de contribuables, qui ont décidé de s'auto-dénoncer auprès des administrations fiscales cantonales grâce aux déclarations spontanées, afin d'éviter de lourdes sanctions.

En vigueur depuis 2010, la loi sur la déclaration spontanée permet aux contribuables suisses, s'ils le souhaitent, d'annoncer spontanément auprès de l'Administration fédérale des contributions, des éléments de fortune et/ou de revenu non déclarés auparavant ainsi que des éléments hérités non déclarés par le défunt. Cette régularisation leur permet de ne pas être en défaut vis-à-vis du fisc et d'éviter une éventuelle amende ou poursuite pénale en payant uniquement un supplément d'impôt pour des éléments personnels pouvant aller jusqu'à dix ans au maximum y compris des intérêts moratoires et sur les trois dernières années au maximum pour des éléments du défunt. En effet, toute personne qui ne déclare pas correctement ou qui cache des biens, risque une amende ainsi que des poursuites pénales. Mais attention cette régularisation est bénéfique une seule fois pour le contribuable.

La régularisation des avoirs des contribuables helvétiques a été bénéfique pour la période de 2010 à 2016. En effet, il en résulte que dans le canton de Genève, plus de 3.5 milliards de francs ont réapparu et pour la Suisse entière, 24.7 milliards de francs ont ressurgi.

---

Est-ce que la levée du secret bancaire en matière de fiscalité pour les contribuables suisses devrait favoriser le développement de la place financière de notre pays ?

En 2016, les dénonciations spontanées genevoises ont atteint presque 3000 demandes. En 2017, ces dernières ont triplé par rapport à 2016. L'entrée en vigueur de l'EAR a été favorable, le canton de Genève a reçu selon certaines estimations, quelques 10'815 dénonciations spontanées. Cette tendance à la hausse a été constatée un peu partout dans la Suisse.

## **2.3 Accords fiscaux internationaux et collaboration de la Suisse**

La Suisse coopère désormais de plus en plus dans le domaine fiscal avec des Etats internationaux et s'investit auprès de différents organismes mondiaux. Ces collaborations sont très importantes pour notre Confédération et ont pour but de favoriser les échanges entre les autorités fiscales étant donné l'évolution constante des lois et des normes internationales en matière de fiscalité.

Ci-dessous, je vais vous présenter quelques organismes ainsi que des lois et projets internationaux auxquels la Suisse a adhéré.

### **2.3.1 OCDE**

L'Organisation de Coopération et de Développement Economiques est un organisme siégeant à Paris et qui a été créé en 1961 dans le but de favoriser les échanges économiques et maintenir la paix entre les pays membres, en leur garantissant une équité. En termes d'intégration des marchés au niveau international, ces Etats membres ont l'occasion d'échanger leurs connaissances et les difficultés rencontrées, tout en trouvant collectivement des solutions pour y remédier. Cet organisme permet notamment aux pays membres émergents d'accroître leur économie.

Les 36 adhérents reçoivent régulièrement des rapports concernant la réglementation des échanges commerciaux, la gouvernance ainsi que la politique fiscale.

Grâce à sa participation, la Suisse a l'avantage de tirer les leçons des différentes expériences de tous les Etats membres, de défendre ses intérêts et de participer également à la définition des normes internationales.

### **2.3.2 Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements**

La Suisse est également membre du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements depuis maintenant presque neuf ans. Ce Forum a pour but de garantir l'application des normes internationales par les Etats. A cet effet, ce Forum évalue dans un premier temps le cadre légal et réglementaire de l'Etat concerné puis dans un deuxième temps la mise en application de l'échange de renseignements à des fins fiscales. Une appréciation positive ou négative est ensuite attribuée à l'intéressé.

La Suisse a déjà été soumise à cet examen et a obtenu une note positive en raison de l'évolution et de l'adaptation de ses normes fiscales.

### **2.3.3 FATCA**

FATCA, la loi fiscale américaine, « Foreign Account Tax Compliance Act », a été adoptée par les Etats-Unis en 2010 afin de lutter contre l'évasion et la fraude fiscale. Il s'agit d'une réglementation unilatérale, s'appliquant au monde entier et permettant aux autorités fiscales américaines d'obtenir de la part des pays ayant conclu cet accord, plus particulièrement de la part des établissements financiers étrangers, des données concernant les comptes détenus par des personnes morales ou physiques redevables d'impôts aux USA.

Les établissements financiers du monde entier ont tout intérêt à signer cet accord avec les Américains au risque de s'exposer à une taxe s'élevant à 30% sur les revenus provenant de titres américains. A savoir également que le pays des Etats-Unis d'Amérique est un des seuls au monde à avoir adopté ce système. Plusieurs pays européens quant à eux ont leur propre système d'impôt à la source.

La Suisse a signé cet accord avec les Etats-Unis à Berne en date du 14 février 2013 et son entrée en vigueur a été effective en juin 2014. Ainsi, elle s'est engagée auprès des autorités américaines à identifier tous les clients américains détenant des comptes dans les établissements financiers en Suisse et déclarer la somme détenue par ces derniers.

### **2.3.4 RUBIK**

Avant de « céder » en quelque sorte aux diverses pressions internationales notre confédération a essayé en vain, par divers moyens, de rester la plus discrète possible en vue de garantir l'existence de son secret bancaire et ainsi échapper à l'EAR.

Le projet « Rubik », traité bilatéral conçu par le banquier Tessinois Alfredo Gysi, consistait à prélever un impôt à la source à un taux forfaitaire par les banques suisses en le redistribuant aux autorités fiscales étrangères, tout en préservant la sphère privée de ses clients, soit sans divulguer le nom de ses clients

Ce traité a été convenu avec le Royaume-Uni et l'Autriche respectivement en août 2011 et avril 2012. L'Allemagne quant à elle, a refusé cet accord. Malheureusement cette proposition n'a finalement pas abouti pour la Suisse en raison du refus du parlement allemand incitant les autres pays à le rejeter également. En outre, en raison de l'introduction de l'échange automatique de renseignements, les accords avec ces deux pays sont devenus caduques.

---

Est-ce que la levée du secret bancaire en matière de fiscalité pour les contribuables suisses devrait favoriser le développement de la place financière de notre pays ?

### **2.3.5 Imposition des revenus de l'épargne convenue avec l'UE**

La Suisse a approuvé le 26 octobre 2004 avec l'Union Européenne, dans le cadre d'accords bilatéraux, l'accord sur la fiscalité de l'épargne entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2005. Ce traité consiste à prélever une retenue d'impôt de 35% sur tous les revenus d'épargne réalisés en Suisse par des contribuables dont leur domicile est basé dans l'UE.

Un quart de cette retenue d'impôt revient à la Suisse et les trois quarts restants vont au pays Européen de domicile du bénéficiaire. Le but de cet accord avec l'Union européenne est d'imposer de manière impartiale les revenus d'épargne perçus en Suisse et ainsi lutter contre l'évasion fiscale transfrontalière. L'avantage d'un tel accord pour la Suisse était de préserver son secret bancaire.

Le 27 mai 2015, la Suisse et l'UE ont conclu l'accord sur l'échange automatique d'informations. Dès lors, ce protocole remplace désormais l'accord sur la fiscalité de l'épargne.

### **2.3.6 EAR – Echange automatique de renseignements**

Comme je l'ai mentionné précédemment, la Suisse a accepté la norme sur l'échange automatique de renseignements il y a plus de deux ans. Cette norme a été créée afin d'améliorer la transparence fiscale et de lutter contre la soustraction d'impôt.

Elle prévoit un échange mutuel de renseignements de comptes financiers entre les états et territoires ayant adhéré à l'EAR. Cet accord est effectif pour les personnes physiques comme pour les personnes morales. En revanche, les personnes domiciliées en Suisse ou dans un pays qui n'a pas signé cet accord avec la Suisse ne sont pas concernées.

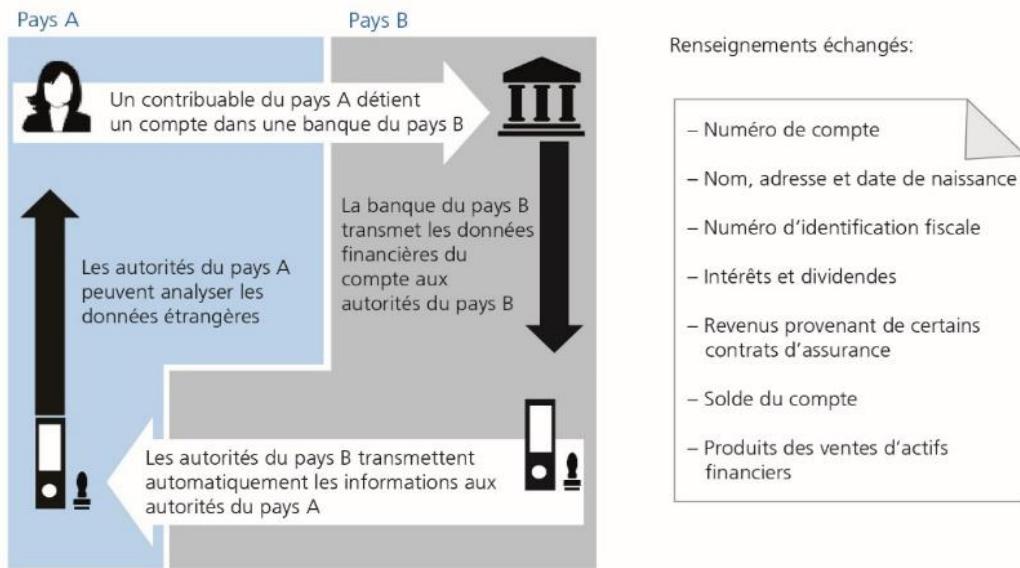
Les données échangées entre pays tiennent compte de plusieurs renseignements, dont le nom, l'adresse et la date de naissance du détenteur du compte mais également des renseignements financiers et relatifs aux comptes.

Afin de comprendre le fonctionnement de l'échange automatique de renseignements entre les autorités de deux pays, le graphique ci-dessous, tiré du rapport 2016 sur les questions financières et fiscales internationales, résume la transmission des renseignements échangés :

---

Est-ce que la levée du secret bancaire en matière de fiscalité pour les contribuables suisses devrait favoriser le développement de la place financière de notre pays ?

Figure 1 : Renseignements échangés, échange automatique de renseignements



Source : Administration fédérale des contributions. <https://www.efd.admin.ch/efd/fr/home/themen/wirtschaft--waehrung--finanzplatz/finanzmarktpolitik/échange-automatique-de-rendseignements--ear-.html>

Certaines données ont déjà été collectées en 2017 mais dès l'automne 2018, l'Administration fédérale des contributions et les pays partenaires pourront pour la première fois échanger ces données financières. En ce qui concerne les biens immobiliers le fisc ne pourra pas identifier s'ils ont été ou non déclarés, hormis si ceux-ci sont associés à un compte bancaire à l'étranger.

---

Est-ce que la levée du secret bancaire en matière de fiscalité pour les contribuables suisses devrait favoriser le développement de la place financière de notre pays ?

### **3. Place financière Suisse**

La place financière Suisse est vitale pour l'économie de notre pays et reste à ce jour l'une des plus attractives et compétitives à l'échelle mondiale. Il est donc très important qu'elle continue ainsi et se développe davantage afin qu'elle reste le pilier de l'économie helvétique.

Par ailleurs, le secret bancaire suisse contribue de manière significative au succès de notre place financière. Or, ce dernier risque certainement d'être aboli dans un avenir très proche. En effet, la Suisse a déjà cédé récemment face à l'Union européenne concernant l'échange automatique des renseignements en matière fiscale, ce qui chamboule fortement notre économie. Alors quel serait l'impact sur le développement de la place financière de notre pays si le secret bancaire venait à disparaître dans son intégralité ?

Afin de pouvoir répondre à ma problématique, il est essentiel dans un premier temps d'analyser l'attractivité actuelle de notre place financière. Pour ce faire, je me suis basée sur les derniers chiffres clés publiés le 29 mars 2018 par le secrétariat d'Etat aux questions financières internationales.

#### **3.1 Les banques en Suisse**

Les banques en Suisse offrent à leurs citoyens ainsi qu'aux étrangers une multitude de prestations de services et se différencient par leurs tailles, forme juridique, orientation régionale ainsi que leur modèle d'affaire. Cette diversification est une réelle force majeure pour notre place financière.

En 2016, la Suisse comptait 261 banques. En 10 ans, entre 2006 et 2016, suite aux modifications structurelles sur le plan économique, les banques en mains étrangères ont subi une baisse de 32.5% et les banques privées de 57.14%.

En revanche, les grandes banques ont quant à elles doublé, passant de 2 à 4. Cette augmentation est en partie due aux réglementations bancaires qui ont suivi la crise financière.

Tableau 1 : nombre de banques

Nombre de banques	2006	2011	2016
Banques cantonales	24	24	24
Grandes banques	2	2	4
Banques régionales et caisses d'épargne	78	66	62
Banques Raiffeisen	1	1	1
Banques boursières	52	46	43
Banques en mains étrangères	120	116	81
Succursales de banques étrangères	29	32	26
Banques privées	14	13	6
Autres banques	4	12	14
<b>Total</b>	<b>331</b>	<b>312</b>	<b>261</b>
<i>Banques d'importance systémique</i>	—	—	5

Source: <https://data.snb.ch> (portail de données de la BNS, chiffres de fin d'année).

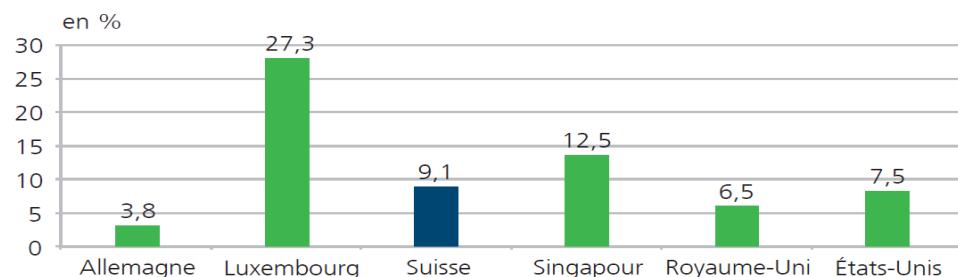
### 3.2 Produit intérieur brut et création de valeur

Le secteur financier Suisse aurait contribué en 2017 en terme de création de valeur à hauteur d'environ 9.1% de son PIB national (activités bancaires et assurances comprises), soit 60'738 millions de francs suisses. Plus de la moitié de cette contribution, 30'787 millions de francs suisses, provient des banques, à savoir 4.6%. La contribution absolue de place financière à la création a diminué progressivement au cours de cette dernière décennie. Quant au produit intérieur brut de la Suisse, il a augmenté de 16% durant ces dix dernières années.

Figure 2 : part de la place financière dans le produit intérieur brut (2017)

#### Part de la place financière dans le produit intérieur brut (2017)

La part au PIB du secteur financier montre la contribution relative de ce dernier à la création de valeur nationale. La taille et la structure d'une économie peuvent influencer le volume de production du secteur financier.



Les chiffres concernant le Luxembourg et les États-Unis se réfèrent à l'année 2016.

Données: Statistisches Bundesamt Deutschland, Le Portail des Statistiques – Grand-Duché de Luxembourg, OFS/SECO (Suisse), Singapore Department of Statistics, Office for National Statistics (Royaume-Uni), Bureau of Economic Analysis (États-Unis).

Est-ce que la levée du secret bancaire en matière de fiscalité pour les contribuables suisses devrait favoriser le développement de la place financière de notre pays ?

Tableau 2 : création de valeur, en millions de francs

#### **Création de valeur, en millions de francs**

	<b>2007</b>	<b>2012</b>	<b>2017</b>
Services financiers	47 068	34 581	30 787
Services d'assurance	26 777	28 429	29 951
<b>Total de la place financière</b>	<b>73 845</b>	<b>63 010</b>	<b>60 738</b>
<b>en % du PIB</b>	<b>12,8</b>	<b>10,1</b>	<b>9,1</b>
PIB de la Suisse	576 088	626 414	668 149

Source: OFS / SECO, PIB annuel et ses composantes, approche par la production (chiffres annuels).

### **3.3 Emplois secteur financier**

Autre fait significatif, un total d'environ 5.5% de tous les travailleurs équivalent plein temps étaient employés à fin 2017 dans le secteur financier. Un pourcentage de 2.97 d'entre eux faisait partie de la branche bancaire, soit un total de 114'893 employés. Les postes de travail se sont amplifiés et cela a permis d'accroître le nombre total d'emplois. En outre, 3380 apprentis ont suivi leur formation auprès des banques suisses, soit environ 11% de tous les apprentis en Suisse.

Tableau 3 : emploi, nombre d'équivalents plein temps

#### **Emploi, nombre d'équivalents plein temps**

	<b>2007</b>	<b>2012</b>	<b>2017</b>
Services financiers	119 709	122 261	114 893
Services d'assurance	43 286	42 514	43 544
Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	43 228	51 041	55 017
<b>Total de la place financière</b>	<b>206 223</b>	<b>215 816</b>	<b>213 454</b>
<b>en % de l'emploi total</b>	<b>5,8</b>	<b>5,8</b>	<b>5,5</b>
Emploi total	3 533 807	3 741 077	3 863 721

Source: OFS, Statistique de l'emploi (chiffres du 4<sup>e</sup> trimestre).

### **3.4 Gestion de fortune et avoirs offshores de la Suisse**

La gestion de fortune joue également un grand rôle pour l'attractivité de notre place financière. C'est en effet, pas moins de CHF 6'650,8 milliards qui sont gérés par les banques helvétiques, dont un peu moins de la moitié de ses actifs sous gestion, soit 48% qui émanent de l'étranger.

L'Association suisse des banquiers montre également l'importance des avoirs offshores de la Suisse. En comparaison aux pays présents sur l'image ci-dessous, les avoirs offshores de la Suisse sont nettement supérieurs que ces derniers, pas loin du double de leurs avoirs.

---

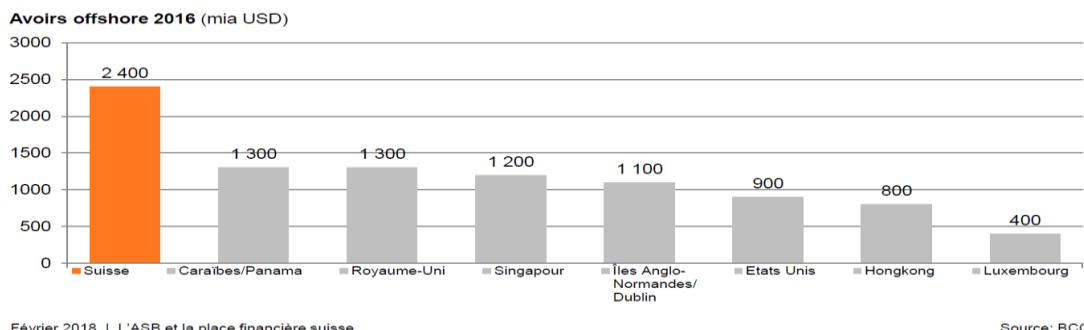
Est-ce que la levée du secret bancaire en matière de fiscalité pour les contribuables suisses devrait favoriser le développement de la place financière de notre pays ?

Figure 3 : les places financières offshore les plus importantes du monde

•SwissBanking



#### Les places financières offshore les plus importantes du monde



### 3.5 Recettes fiscales

Les recettes fiscales de la Confédération proviennent avant tout des impôts indirects, tels que la taxe sur la valeur ajoutée, l'impôt anticipé, le droit de timbre, l'impôt sur le tabac, le droit de douane, l'impôt sur les véhicules etc.

Pour les cantons et communes les recettes proviennent principalement des impôts directs sur le revenu et la fortune. Le plus important des impôts directs qui génère près de la moitié des recettes fiscales publiques est sans conteste l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Tableau 4 : recettes fiscales, en millions de francs

	2012	2014	2016
Personnes physiques	2 758	2 765	2 767
Personnes morales	3 073	4 341	3 836
Banques	1 543	2 555	2 313
Assureurs	1 530	1 786	1 523
<b>Total de la place financière</b>	<b>5 831</b>	<b>7 106</b>	<b>6 603</b>
<b>en % de l'ensemble des recettes fiscales directes</b>	<b>7,5</b>	<b>8,8</b>	<b>7,8</b>
Impôts fédéraux, cantonaux et communaux sur le revenu et la fortune	78 059	80 584	84 714

Sources: BNS, FINMA, AFF, AFC (chiffres annuels).

En 2016, la place financière Suisse a contribué à 7.8 % de la totalité des recettes fiscales directes, soit environ 6603 millions de francs.

---

Est-ce que la levée du secret bancaire en matière de fiscalité pour les contribuables suisses devrait favoriser le développement de la place financière de notre pays ?

## **4. Conséquences d'une levée complète du secret bancaire suisse**

La question concernant l'avenir de notre place financière en cas de levée complète du secret bancaire en Suisse mérite d'être éclaircie et étudiée.

Certains citoyens suisses appréhendent notamment une éventuelle disparition du secret bancaire. La majorité d'entre eux sont réfractaires à l'idée de divulguer des informations personnelles les concernant, par soucis du maintien de leur sphère privée ou par peur de devoir déclarer davantage d'argent caché jusqu'à présent.

J'ai pu constater ci-avant que le modèle bancaire suisse fait face perpétuellement à de nombreux changements en matière de légalité et de fiscalité. Certes, le secret bancaire pour les contribuables helvétiques est à ce jour encore maintenu mais il pourrait toutefois être amené à disparaître dans un futur proche. A ce propos, l'ancienne ministre des Finances, Evelyne Widmer Schlumpf, avait soumis pour projet la révision du droit pénal fiscal afin d'assouplir le secret bancaire des citoyens suisses. Car la soustraction fiscale est en effet encore d'actualité pour les contribuables suisses et les cantons ne peuvent exiger des banques des informations relatives à ces derniers, hormis pour des cas jugés très graves.

Mais la droite ne l'entendit pas ainsi et réagit à ce projet en 2014 en lançant une initiative populaire « oui à la protection de la sphère privée ». Ce parti refuse que l'échange automatique d'informations devienne également une norme de droit interne et part du principe que le contribuable suisse est honnête et souhaite garder l'anonymat.

Ce projet d'assouplissement du secret bancaire a finalement été suspendu par le Conseil fédéral en novembre 2015 mais, vu le climat actuel, tout n'est pas terminé. A savoir que le secret bancaire est régit par la loi fédérale et seul le peuple peut trancher sur une éventuelle modification ou non de cette loi.

Face à ce débat, il est essentiel pour la Suisse de réagir rapidement et d'anticiper avant qu'il ne soit trop tard, les possibles conséquences découlant d'une éventuelle suppression du secret bancaire afin de maintenir à son niveau l'attractivité de sa place financière renommée mondialement.

Afin d'y voir plus clair, je vais désormais analyser quelles pourraient être les conséquences positives ou négatives de la levée complète du secret bancaire en Suisse.

---

Est-ce que la levée du secret bancaire en matière de fiscalité pour les contribuables suisses devrait favoriser le développement de la place financière de notre pays ?

## **4.1 Prélèvement automatique des impôts**

Si le secret bancaire venait à disparaître pour les citoyens suisses, une des répercussions possibles et qui a déjà été envisagée par plus d'un canton, serait de prélever automatiquement les impôts sur le revenu de tous les salariés, auxquels sont déjà soumis les frontaliers.

Pour rappel, les personnes actuellement imposées à la source en Suisse se répartissent en deux catégories. La première catégorie comprend les personnes domiciliées ou en séjour en Suisse, soit tous les travailleurs étrangers titulaires des permis suivants : B, L, F, N, Ci et donc ne disposant pas d'un permis d'établissement. La deuxième catégorie comprend les personnes dont leur domicile principal se trouve à l'étranger.

Un projet plus ou moins semblable à celui-ci, la transmission directe des certificats de salaire au fisc, a de même déjà été envisagée à Genève mais annulé par la suite par la Chambre constitutionnelle qui le jugeait contraire au droit supérieur. Ce projet qui est déjà en pratique dans d'autres cantons, visait à améliorer l'efficience de l'Administration fiscale cantonale genevoise, s'assurer que les revenus soient déclarés dans leur globalité et ainsi éviter la soustraction fiscale de la part des contribuables. La mise en application de cette pratique aurait probablement permis à l'AFC de récupérer environ 16 millions de francs.

Actuellement, les contribuables suisses doivent s'acquitter d'impôts cantonaux et communaux généralement sous forme d'acomptes provisionnels répartis sur l'année. Le nombre d'acomptes répartis sur l'année peut varier selon les cantons et les échéances sont déterminées par ces derniers. Certains d'entre eux offrent même la possibilité de s'acquitter de la totalité de ses acomptes en une fois avant une date butoir et ainsi bénéficier d'un escompte. Ce moyen est favorable à chacune des parties, les administrations fiscales cantonales perçoivent les impôts dus à brève échéance et le contribuable en contrepartie obtient un rabais. L'impôt fédéral direct quant à lui est généralement dû en une seule fois. Une fois la taxation définitive connue, le contribuable s'acquitte du solde et des éventuels intérêts de retard ou à l'inverse le montant trop payé lui sera remboursé dans les 30 jours suivant la taxation.

Cette méthode n'est cependant pas toujours fiable. Très récemment, à la mi-avril 2018, le Sonntags Blick a révélé qu'environ 600'000 contribuables suisses s'endettent fiscalement. Ce phénomène est d'autant plus présent chez les Romands. En effet, entre 12 à 15% des contribuables des cantons de Neuchâtel, Genève puis Fribourg sont mis aux poursuites pour refus de paiement de leurs impôts.

---

Est-ce que la levée du secret bancaire en matière de fiscalité pour les contribuables suisses devrait favoriser le développement de la place financière de notre pays ?

Les personnes actives qui entrent dans le monde du travail ne sont la plupart du temps pas conscientes de l'impact de la charge fiscale sur leur revenu et se retrouvent fréquemment dans une position défavorable vis-à-vis du fisc et par conséquent, en quête d'argent afin de pouvoir payer leur dû. Dès lors, le prélèvement à la source sur le revenu des contribuables suisses permettrait de résoudre ce problème.

De plus en plus d'élus, pour la majorité de gauche, souhaitent voir le jour de l'imposition à la source pour les Suisses mais toujours dans l'optique de garder la déclaration fiscale. Les contribuables quant à eux risquent certainement de ne pas apprécier cette pratique. En effet, si cette suggestion venait à être mise en place, des informations trop personnelles concernant les employés pourraient être demandées et collectées par l'employeur.

A présent, l'impôt à la source est fonctionné sur la base de barèmes déterminés compte tenu de la situation du contribuable. L'employeur est donc dans l'obligation de vérifier la situation de son employé au moyen d'un formulaire prévu à cet effet. Dès lors, l'employé doit fournir les informations suivantes à son employeur : sa situation personnelle, son état civil, mentionner si son/sa conjoint/e exerce une activité lucrative et/ou perçoit un revenu en Suisse ou à l'étranger. En outre, des pièces officielles telles que : l'acte de naissance, de mariage ou encore de jugement de divorce peuvent être requises.

Or, personne n'apprécie que l'on touche à sa sphère privée. A ce propos, plusieurs citoyens suisses ont révélé lors de divers sondages, le souhait de maintenir leur sphère privée, aspect primordial selon eux.

Ainsi, nous pouvons supposer qu'une grande partie des salariés ne souhaiterait pas que leur employeur soit tenu au courant de leur situation familiale ou de leurs valeurs patrimoniales. Par conséquent, de potentielles tensions pourraient s'installer au sein des entreprises.

Un tel projet serait bénéfique pour la Suisse car il permettrait d'assurer une rentrée d'argent supplémentaire pour la Confédération et ses cantons et donc, dans ce sens, favoriserait en partie l'économie financière de la Suisse. En outre, l'état a besoin de sources de revenus supplémentaires afin de financer ses dépenses et diminuer ses dettes.

En revanche, une charge de travail additionnelle pour les entreprises est à prévoir et donc le besoin en main d'œuvre supplémentaire serait nécessaire. En outre, les petites entreprises seraient certainement les plus impactées. Le coût de la mise en place ainsi que la surcharge de travail ne sont pas des moindres. Les programmes informatiques et

---

Est-ce que la levée du secret bancaire en matière de fiscalité pour les contribuables suisses devrait favoriser le développement de la place financière de notre pays ?

l'embauche de travailleurs complémentaires est un manque à gagner pour les entreprises. Cela pourrait impacter le chiffre d'affaires de ces dernières et éventuellement les inciter à moins investir.

Actuellement, le service de l'impôt à la source Genevois reverse en contrepartie aux entreprises une commission de perception de 2% pour les aider à faire face à ces charges additionnelles.

## **4.2 Charge de travail supplémentaire pour le fisc et les institutions financières**

En Suisse, le nombre de contribuables se chiffre à plusieurs millions. Dès lors, nous pouvons supposer qu'un échange automatique de renseignements pour la Suisse aurait pour conséquence une charge de travail colossale à fournir par le fisc et par les institutions financières malgré la mise en place déjà effectuée pour l'EAR.

### Le fisc

L'échange automatique de renseignements actuel demande un travail à fournir assez important pour l'Administration fédérale des contributions, qui doit se charger de récolter les données des contribuables pour ensuite les transmettre aux administrations étrangères et également faire parvenir aux autorités suisses de taxation concernées les informations financières reçues de l'étranger afin que ces dernières puissent appliquer le droit fiscal suisse. A cet effet, une plateforme informatique (AFC SuisseTax) est mise à disposition sur le site de l'Administration fédérale des contributions pour les instituts financiers afin de transmettre des déclarations EAR et de les consulter.

Par ailleurs, l'Administration fédérale des contributions devra certainement engager du personnel supplémentaire pour la gestion des données collectées mais aussi pour effectuer des contrôles auprès des institutions financières afin de vérifier l'exactitude des données transmises par ces dernières. De plus, des formations au niveau des programmes informatiques et des données à transmettre seront également à prévoir au sein des autorités cantonales.

### Les instituts financiers

En ce qui concerne les instituts financiers, l'impact d'un tel changement n'est pas à négliger. Tout d'abord des changements conséquents au niveau du système interne informatique des banques seront à effectuer. Afin de traiter les données des contribuables conformément aux nouvelles normes, des procédures informatiques complexes et coûteuses devront être mises en place.

Ensuite, l'organisation au sein des collaborateurs et des managers devra être réorientée car ces derniers devront se conformer et s'adapter aux nouvelles normes imposées. Dès lors, des formations internes et externes pour le personnel devront être organisées. Les coûts liés au personnel ainsi qu'à la formation seront conséquent.

Finalement, une restructuration au niveau des traitements de comptes clients devra être effectuée et les départements concernés auront probablement la tâche de tenir informés leurs clients des nouvelles procédures et normes à respecter. Par conséquent, ces coûts de communication seront d'une grande ampleur.

En conclusion, tant au niveau des autorités cantonales et fédérales qu'au niveau des institutions financières, la masse de travail à fournir sera indéniablement considérable.

### 4.3 Réputation de la Suisse et davantage de transparence

Comme j'ai pu le constater précédemment, la Suisse a subi plusieurs pressions concernant sa politique fiscale et sa réputation a été mise à mal, à maintes reprises. Son secret bancaire a toujours été au centre d'un vif débat et a par ailleurs fait face à de multiples critiques. Les banques helvétiques qui recherchent avant tout à protéger la sphère privée de leurs clients sont néanmoins connues pour avoir « aidé » des contribuables étrangers à se soustraire des impôts de leur pays résident. Ces contribuables ont profité de la discrétion de la Suisse, leur permettant de dissimuler une partie de leur fortune. Car rappelons-le, auparavant, le droit suisse faisait une distinction entre l'évasion fiscale et la fraude fiscale. De ce fait, il était nettement plus facile de dissimuler de l'argent en Suisse que dans d'autres pays.

Désormais, à travers l'acceptation de l'échange automatique d'information et les accords fiscaux conclus à l'international, la Suisse a décidé de s'aligner aux autres Etats et doit donc favoriser la transparence fiscale, prônée avant tout par ces derniers.

Dans ce sens, la Suisse fait des efforts, non seulement fiscalement mais également par le biais de son architecture.

Récemment nous apprenons que le futur siège de la Banque Lombard Odier & Cie SA, conçu par le cabinet suisse et international « Herzog & de Meuron » verra le jour à Bellevue d'ici 2021. Mais l'architecture innovante de ce futur bâtiment clair et transparent, diffère de celles connues jusqu'à présent en Suisse. Ce nouvel établissement de huit étages sera entièrement vitré car, selon l'architecte Pierre de Meuron : « *Un coffre-fort habillé de pierre ne correspondrait plus à l'image d'une banque contemporaine* » ou encore « *la banque du XXI<sup>e</sup> siècle n'est plus un bunker de pierre* »

---

Est-ce que la levée du secret bancaire en matière de fiscalité pour les contribuables suisses devrait favoriser le développement de la place financière de notre pays ?

*servant à cacher un trésor* ». Ainsi, une page importante de l'histoire des banques suisses se tourne.

Figure 4 : Plan du bâtiment du nouveau siège de Lombard Odier & Cie SA



*Source : Tribune de Genève, 27.11.2011. Le nouveau siège de Lombard Odier sera transparent.*

Nous pouvons donc en déduire qu'il s'agit d'un désir de transmettre une image percutante de son engagement vers plus de transparence.

#### Bonne image pour la Suisse

Afin de minimiser les risques d'images afférents à son secteur financier, la Suisse a nettement progressé en termes de transparence ces dernières années. En septembre 2009 par exemple, elle est devenue membre du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements en matière fiscale. Ce Forum a par ailleurs relevé quelques années auparavant les efforts de la Suisse en matière de transparence.

Pour rappel, L'OCDE a souvent reproché à la Suisse son manque de transparence fiscale, notamment concernant les sociétés holdings, sous menace de la faire apparaître sur liste noire. L'échange d'informations de la part de la Suisse étant trop restreint selon l'organisation. En effet, la Suisse se contentait uniquement d'appliquer les conventions de doubles impositions ainsi que l'entraide administrative en matière pénale. A savoir que le but principal de la holding se définit par la gestion de participations dans d'autres sociétés. Ce statut lui offre la possibilité d'être exonérée de son bénéfice et de payer à un taux faible, un impôt sur son capital uniquement.

L'attractivité des sociétés holdings étrangères étant menacée pour la Suisse, Berne s'est vu contrainte de négocier un compromis avec l'OCDE. En promettant à cette dernière un plus grand échange d'informations sur les sociétés holdings étrangères, bénéficiant de conditions fiscales profitables, la Suisse a échappé de peu à la liste noire. Le projet

---

Est-ce que la levée du secret bancaire en matière de fiscalité pour les contribuables suisses devrait favoriser le développement de la place financière de notre pays ?

RIE III visait notamment à revoir l'imposition des sociétés holdings. En outre, le risque de menaces des mesures défensives d'autres pays s'est estompé.

La Suisse prend certes le risque de perdre des sociétés holdings suite à un échange d'informations plus amples les concernant mais les plus réputées n'ont aucunement peur de cette transparence en raison de leurs cotations et continueront donc à s'implanter en Suisse.

Pour conclure, l'avantage de cette collaboration permet à la Suisse d'écartier des risques de réputation qui pourraient salir l'attractivité de holdings étrangères en Suisse. En outre, d'un point de vue plus global, les accords internationaux conclus, ainsi que l'évolution de son système fiscal lui font bénéficier d'une meilleure image. L'abolition du secret bancaire permettrait donc à la Suisse de ne plus être perçue comme un pays où il est facile de cacher ses avoirs et sa réputation, quant à elle, s'améliorerait vis-à-vis de ses voisins européens.

#### Coûts opérationnels pour les banques

La transparence n'est toutefois pas toujours bénéfique pour la Suisse. Suite à la nouvelle entrée en vigueur de l'EAR en matière fiscale, le cabinet d'audit et de conseils, KPMG Suisse, a décidé de mener en juin 2017 une enquête auprès d'une trentaine de banques privées suisses. Ce sondage a permis de démontrer que cette nouvelle transparence fiscale coûte cher aux banques privées suisses.

Les requêtes fiscales des clients des banques suisses domiciliés à l'étranger augmentent davantage. La majeure partie de ces clients viennent d'Europe, plus particulièrement de l'Allemagne, la France, du Royaume-Uni et de l'Italie.

65% de ces banques ont également remarqué que la demande issue d'autres pays augmente. Ce sont notamment des clients provenant d'Israël, de la péninsule Ibérique, des pays Scandinaves ou encore de la Grèce.

Il est en ressorti que plus de la moitié des banques privées sondées, soit 55%, avouent avoir eu des contraintes lors de l'établissement des déclarations fiscales envers leur clientèle étrangère. Deux des critères les plus capitaux pour ces dernières sont la qualité mais également le respect des délais.

Ces clients étrangers se trouvent face à des exigences compliquées de la part de leur fisc national. Cela signifie que les instituts financiers helvétiques doivent constamment se mettre à jour au niveau des législations fiscales internationales et donc maîtriser davantage les spécificités propres à chaque pays.

Après enquête, les coûts de production de l'établissement d'une déclaration fiscale varient entre CHF 100 et CHF 600, souvent sous forme de forfait conclu préalablement.

42% des instituts sondés répercutent la totalité de ces frais sur leurs clients, contre seulement 12% qui prennent à leur charge l'ensemble de ces frais.

De plus, les clients de banques suisses ont la responsabilité de déclarer au fisc leurs gains et cela peut rapidement coûter cher en termes d'argent et de temps, contrairement aux banques étrangères qui prélèvent directement l'impôt à la source sur leurs revenus financiers.

En résumé, en termes de réputation, la levée complète du secret bancaire permettrait à la Suisse d'être bien perçue vis-à-vis des autres pays et ne serait plus vue comme un pays où il est facile de cacher ses avoirs. Cela permettrait également à tous les pays d'être sur un même pied d'égalité et contribuerait, dans le monde, à une meilleure image des banques helvétiques. Aussi, cette transparence lui permettrait de faire valoir ses atouts tels que sa neutralité, sa stabilité politique et économique et ainsi une bonne image de son secteur financier.

En revanche, les coûts liés à la transparence ne sont pas des moindres pour les établissements financiers. Ces instituts devront certainement revoir leur structure et engager au sein des départements concernés des fiscalistes spécialisés par pays.

#### **4.4 Mise en danger de la sphère privée**

Comme je viens de le démontrer précédemment, la transparence fiscale occupe aujourd'hui une place prépondérante au sein des places financières mondiales.

La Suisse, active face aux demandes d'autorités fiscales étrangères, a dû au fil du temps adapter sa législation avec de nouvelles réglementations et accords fiscaux internationaux. La mise en application de ces nouvelles réglementations a eu pour effet de restreindre la protection de la sphère privée des contribuables. L'échange automatique de renseignements, comme je l'ai mentionné dans la partie des accords fiscaux internationaux, requiert de nombreuses informations relatives aux détenteurs de comptes. Ainsi, si le secret bancaire venait éventuellement à disparaître pour les contribuables suisses, la sphère privée de ces derniers serait bien plus qu'atteinte. En outre, ces échanges d'informations faits de manière informatique sont très risqués. Des piratages informatiques ne sont pas impossibles. Dès lors, cette transparence fiscale est susceptible de mettre en danger la sphère privée des individus.

Il faut noter également que le respect de la sphère privée n'est pas uniquement une question de fraude fiscale, comme beaucoup de personnes pourraient le penser mais c'est également une question de sécurité et tout simplement de protection des individus.

---

Est-ce que la levée du secret bancaire en matière de fiscalité pour les contribuables suisses devrait favoriser le développement de la place financière de notre pays ?

### Renforcement des législations suisses :

D'un point de vue global, la numérisation informatique des données au sein des entreprises est de plus en plus utilisée. Par exemple, dans le domaine de la santé les nouvelles technologies poussent à la numérisation. Les dossiers électroniques des patients, leurs données médicales et l'échange de celles-ci sont recensés et numérisés un peu plus.

Face à cette numérisation de plus en plus présente au sein de notre société, la Suisse a déjà été touchée à de multiples reprises par des attaques de type DDoS<sup>3</sup>, ainsi que de sévères cyber incidents. Afin de restreindre un maximum ces attaques, le comité consultatif « avenir de la place financière » a dévolu son attention tout particulièrement sur la cyber sécurité en 2017.

Les nouvelles technologies sont toutefois très utiles mais des mesures très strictes doivent pouvoir être appliquées afin d'éviter toute fuite d'informations et protéger au mieux les données personnelles des individus. La mise en place de dispositifs informatiques sécurisés est indispensable. Ainsi, ces données devraient pouvoir être échangées par le biais de connexions sécurisées ou de manière cryptée.

Afin de palier au problème de protection des données, l'Union européenne a décidé de renforcer son dispositif avec un nouveau règlement général sur la protection des données, GDPR. La Suisse y songe également et est entrain de réviser sa loi qui sera effective probablement dans le courant de l'été 2018.

Par ailleurs, étant donné l'avancée technologique, le changement permanent de nos lois fiscales et en prévision d'un éventuel échange d'informations de données bancaires concernant les contribuables suisses, le législateur devrait fortement instaurer des lois supplémentaires pour la sphère privée, outre la loi sur la protection des données, afin d'éviter des fuites de données et protéger au mieux les citoyens suisses en leur assurant une sécurité accrue.

En conclusion, afin de pouvoir tirer parti des chances que la numérisation offre au monde, la Suisse se doit de rester très vigilante et doit être prête à réagir face à la menace croissante due aux cyberattaques et d'en améliorer la protection.

---

<sup>3</sup> « Distributed Denial of Service » : « déni de service distribué ». « Une attaque DDoS vise à rendre un serveur, un service ou une infrastructure indisponible. »

---

## Big data et sphère privée : incompatibilité

A l'ère des réseaux sociaux, la sphère privée des individus est d'autant plus difficile à protéger. Les scandales liés à la divulgation des données privées surgissent régulièrement.

Ces données peuvent être dévoilées dans un but commercial, pour malveillance et suite à des piratages de données dites « sécurisées ». C'est pourquoi de plus en plus d'initiatives voient le jour afin de protéger les individus. Suite à ces diverses problématiques, Facebook a par exemple créé une assistance de confidentialité afin d'aider les utilisateurs à protéger au maximum leur publications.

Il faut savoir également que nos données personnelles peuvent profiter aux entreprises. Cet avantage concurrentiel leur offre la possibilité de mieux connaître leurs clients et répondre à toutes leurs attentes. En effet, l'avancée des technologies Big Data permet aux entreprises d'adapter leur stratégie marketing, grâce à de multiples informations récoltées à travers diverses sources, que ce soit sur les réseaux sociaux, via les applications, téléphones, navigations web, messages, vidéos, signaux GPS, objets connectés ou encore par cartes clients des magasins.

Notez que la notion de big data, connue à partir des années 2012, est un concept qui se traduit par des « grosses données » ou « données massives », permettant de prendre en charge des données trop volumineuses, soit de stocker un nombre considérable d'informations sur une base numérique. Mais cette nouvelle technologie fait face à un dilemme. Nous sommes partagés entre l'envie de profiter du bénéfice des technologies du Big Data et le maintien du respect de notre vie privée.

Ce phénomène technologique peut être bénéfique mais tout autant dévastateur. En effet, de nos jours, il est de plus en plus difficile de faire quoi que ce soit sans que notre identité soit associée à nos actions. La digitalisation offre de nombreuses possibilités mais peut représenter un risque de sécurité et de danger pour la confidentialité et les conséquences peuvent être multiples : refus d'emploi, fraude de cartes de crédit, usurpations d'identité.

Dans le but de connaître l'avis de la population touchant cette problématique, une étude a été réalisée par l'institut M.I.S. Trend SA pour l'Association suisse des banquiers en 2017. Cette étude porte plus précisément sur le thème de la sphère privée des contribuables et les risques liés à la digitalisation. Après avoir sondé la population, il en résulte que la protection des données financières des clients des banques suisses doit

---

Est-ce que la levée du secret bancaire en matière de fiscalité pour les contribuables suisses devrait favoriser le développement de la place financière de notre pays ?

rester confidentielle pour 87% des Helvètes. Le respect de la sphère privée des contribuables de chaque canton reste pour eux très importante.

Sur une base de 1000 citoyens suisses âgés de 18 ans et plus, 79% sont d'avis qu'il est très important ou assez important que la protection des données soit garantie dans le monde financier et bancaire. Mais malheureusement 71% des personnes interrogées craignent une diminution de leur sphère privée ces prochaines années.

Par ailleurs, ce sondage confirme nettement que la digitalisation est grandement liée à la sphère privée des individus. La majorité des sondés, soit 86% considèrent que les risques dus aux attaques informatiques criminelles sont plutôt élevés, voire même très élevés et se sentent furieusement concernés par ce phénomène. Ce danger est à prendre très au sérieux pour ces citoyens et citoyennes.

#### **4.5 Entrée fiscale pour la Suisse**

J'ai pu constater que l'échange automatique de renseignements a poussé plusieurs contribuables à se régulariser, grâce aux dénonciations spontanées auprès des autorités fiscales suisses, par peur de devoir être amendés ou de subir éventuellement de plus lourdes sanctions. Cette régularisation a ainsi permis aux autorités de récupérer de l'argent dissimulé préalablement par ces derniers.

Dès lors, il me semble évident que la disparition totale du secret bancaire aura pour conséquence une augmentation des recettes fiscales helvétiques car les contribuables ayant caché de l'argent se verront contraints de le déclarer. A ce jour, il est très difficile d'évaluer le nombre de personnes qui tentent de se soustraire à leur devoir de contribuable mais nous savons tous que jusqu'à présent, une partie des contribuables fortunés ne déclarent pas tous leurs avoirs.

Il faut savoir que l'Etat doit répondre à des besoins importants de la population suisse. D'éventuelles rentrées d'argent permettraient à la Confédération, aux cantons et leurs communes respectives de récupérer de l'argent et donc de financer plus simplement les besoins publics. Cela éviterait d'introduire de nouvelles taxes, telles que militaires, écolage, routes, ou droits de douane par exemple. Ainsi, une collaboration entre les banques et les autorités fiscales suisses permettrait d'y remédier.

---

Est-ce que la levée du secret bancaire en matière de fiscalité pour les contribuables suisses devrait favoriser le développement de la place financière de notre pays ?

## 4.6 Evasion fiscale

Le but premier du secret bancaire, telle que la loi sur les banques le prévoit, sert à sauvegarder la sphère privée des clients des banques. Or, beaucoup de fortunés ont profité de cette pratique avantageuse pour dissimuler de l'argent dans des lieux sûrs, notamment auprès des banques suisses.

Cette pratique n'est toutefois pas légale mais encore profitable pour certains. Avec l'échange automatique de renseignements, beaucoup de clients des banques suisses ont été et seront contraints de régulariser leur situation financière auprès de leur pays ou alors de quitter la Suisse.

Par ailleurs, si le secret bancaire devait être aboli dans son intégralité, il est prévisible que des contribuables tentent de chercher des moyens leur permettant d'échapper aux impositions. Bien que de plus en plus de pays se conforment aux lois internationales en matière de fiscalité, aujourd'hui certains d'entre eux appliquent encore le secret bancaire.

Ainsi, nous pouvons prévoir que des contribuables profiteront des pays qui offrent encore aujourd'hui des conditions fiscales avantageuses en y déplaçant une partie de leur patrimoine.

Outre les personnes physiques, les personnes morales peuvent bénéficier également de conditions fiscales avantageuses de certains pays. En effet, les entreprises imposées sur leur bénéfice ont également la possibilité de réduire leurs impôts en transférant leurs gains réalisés dans un paradis fiscal, connu notamment pour l'application d'un taux d'impôt relativement bas. Pour ce faire, il est possible, par exemple, de créer une holding, en quelque sorte une société fictive domiciliée dans le pays. De plus, ces paradis fiscaux donnent très peu d'informations sur l'identité des déclarants, ce qui leur permet de rester anonymes.

Sans son secret bancaire, il est prévisible que la Suisse perde une certaine clientèle, toutefois, pas aussi élevée que sa clientèle étrangère. Ainsi, nous pouvons remettre en question l'attractivité de la place financière. Il ne faut cependant pas oublier que les lois fiscales internationales évoluent et la transparence est de plus en plus présente au sein des pays du monde. Ainsi, les contribuables ne pourront certainement un jour ou l'autre plus contourner le fisc et devront tous, sans exception, se régulariser.

---

Est-ce que la levée du secret bancaire en matière de fiscalité pour les contribuables suisses devrait favoriser le développement de la place financière de notre pays ?

## **4.7 Départs à l'étranger**

L'abolition du secret bancaire aurait éventuellement pour conséquence des départs à l'étranger. En effet, nous pouvons imaginer suite à une telle décision que certains contribuables seraient à même de quitter la Suisse et par conséquent de s'établir dans un autre pays. Cependant nous ne pouvons pas l'affirmer car malgré sa fiscalité, la Suisse possède bien d'autres atouts.

### Géographie

La Suisse bénéficie d'une bonne situation géographique, elle se situe en effet au centre de l'Europe et offre une grande diversité de paysage. Son territoire renferme effectivement de nombreux lacs, fleuves, montagnes et collines. De par sa situation centrale, elle jouit de différentes cultures, plusieurs langues nationales sont parlées et ses transports sont facilement accessibles.

### Marché du travail

Son marché du travail est flexible, le chômage est relativement bas et les salaires appliqués sont en adéquation avec les compétences des employés.

### Discretion

Malgré l'assouplissement de son secret bancaire, la Suisse reste et restera tout de même un pays privilégiant la discréction. De nombreuses célébrités possèdent des comptes bancaires ou des biens immobiliers en Suisse. Or, notre pays a toujours su rester discret à ce sujet.

### Neutralité

La Suisse est un pays neutre lui permettant de garantir une bonne cohésion au niveau national. Elle est toutefois active à l'international et sert notamment de plateforme à de nombreuses organisations internationales, par exemple l'ONU qui siège à Genève.

### Stabilité politique et juridique

Le système politique suisse permet à ses citoyens de participer activement aux activités de l'Etat. La population est amenée à voter régulièrement et à se prononcer ouvertement sur de nombreux sujets.

### Formations

C'est également un pays attrayant notamment en raison de son système éducatif compétent qui propose de nombreuses alternatives de parcours et de carrière professionnels.

---

Est-ce que la levée du secret bancaire en matière de fiscalité pour les contribuables suisses devrait favoriser le développement de la place financière de notre pays ?

Outre ces points, la Suisse est active dans le domaine de la santé, la haute technologique ou encore la pharmaceutique. Par ailleurs, son secteur horloger constitue une grande ressource d'exportations au niveau mondial. Elle possède aussi des infrastructures modernes et une sécurité relativement élevée. Au regard de ses pays voisins, elle détient également une très bonne stabilité économique et sa politique fiscale restera tout de même attrayante. La France par exemple, applique des règles en matière de fiscalité bien plus sévères que notre pays. Ainsi, nous pouvons juger la qualité de vie en Suisse comme étant très bonne.

Il est vrai que les pays avoisinants la Suisse possèdent d'autres atouts que cette dernière n'a pas. Par exemple, de nombreux retraités sont attirés par le Portugal, notamment par sa politique avantageuse en matière de fiscalité mais également pour sa proximité avec la Suisse, ses plages ensoleillées et sa gastronomie.

Mais attention, les citoyens vivant depuis de nombreuses années en Suisse sont très attachés à leur pays et ces derniers n'auront certainement pas la volonté de partir vivre à l'étranger, laissant loin d'eux leurs familles et amis. Au contraire, les contribuables avec la double nationalité ainsi que les retraités seraient quant à eux plus susceptibles de quitter le pays.

Pour résumer, il ne faut pas oublier que la Suisse, hormis son secret bancaire, a beaucoup d'atouts que d'autres pays ne possèdent pas, ce qui lui permet ainsi de se démarquer. Le choix de s'établir à l'étranger doit donc être mûrement réfléchi et plusieurs critères sont à prendre en considération indépendamment de la fiscalité. Ainsi, nous pouvons penser qu'une petite partie des contribuables pourrait décider de s'établir hors de la Suisse mais la majorité de ces derniers y resterait notamment en raison des divers points mentionnés ci-dessus.

## 4.8 Opinion employés de banques

J'ai également pris la décision d'interroger quelques personnes travaillant dans le milieu bancaire. En effet, c'est une des meilleures sources concernant ce sujet. Les banques sont les plus concernées et les conditions de travail des employés de banque pourraient être amenées à changer. L'avis d'une personne directement liée à la banque est très intéressant pour l'analyse de mon travail sachant qu'elle doit constamment s'informer de l'actualité et connaît relativement bien le sujet.

Selon les trois personnes interrogées, les conséquences pour les banques et la place financière helvétique en cas de levée du secret bancaire pour les contribuables suisses seraient minimes.

---

Est-ce que la levée du secret bancaire en matière de fiscalité pour les contribuables suisses devrait favoriser le développement de la place financière de notre pays ?

En ce qui concerne les départs à l'étranger, les citoyens suisses sont très attachés à leur pays qui offre de nombreux autres avantages. Seuls les plus fortunés seraient susceptibles de quitter la Suisse.

Par ailleurs, le respect de leur sphère privée est important. Si le secret bancaire venait à disparaître des lois devraient être mises en place.

Rapport Gratuit.com

## Conclusion

**Est-ce que la levée du secret bancaire en matière de fiscalité pour les contribuables suisses devrait favoriser le développement de la place financière de notre pays ?**

Tout au long de ce travail j'ai pu, par le biais de mes diverses recherches et interviews, identifier les points clés qui pourraient remettre en cause le développement de la place financière suisse.

Tout d'abord, je me suis aperçue que les nouvelles législations et normes fiscales s'harmonisent et s'unifient davantage au niveau mondial. Cette coordination internationale est bénéfique pour tous les Etats car elle favorise les échanges entre ces derniers et permet de traiter les contribuables de manière uniforme. Le but étant de parvenir à une justice fiscale.

Cette fusion va se poursuivre sur le long terme et dans un futur proche, tous les pays devront probablement y recourir. En outre, la transparence en matière de fiscalité est de plus en plus préconisée par les pays Européens. Face à cette demande, la Suisse est active, a su adapter ses lois et est parvenue à conclure plusieurs accords fiscaux internationaux. Ces efforts lui ont ainsi permis de renforcer son image et lui permettent d'atténuer la pression de la part des autres pays à son égard.

Le point négatif d'une éventuelle disparition du secret bancaire est essentiellement le respect de la sphère privée des citoyens suisses. Comme je l'ai mentionné à travers ce travail, les contribuables helvétiques sont très attachés à leur sphère privée et tiennent beaucoup au maintien du secret bancaire. Or, un échange automatique d'informations entre le fisc et les banques suisses affaiblirait obligatoirement la sphère privée des contribuables.

Je me suis également rendue compte que notre pays n'est pas seulement attractif en raison de sa fiscalité et de son secret bancaire mais qu'il possède bien d'autres atouts. La majorité des citoyens suisses reste malgré tout attachée à son pays. Ainsi, seule une minorité de la population serait susceptible de quitter la Suisse et donc de transférer ses capitaux dans des pays encore protégés par le secret bancaire ou des pays proches de la Suisse. Par ailleurs, la politique fiscale de la Suisse resterait tout de même plus attractive que certains de ses pays voisins.

En ce qui concerne les coûts d'investissement, de toutes les formations et de la main d'œuvre supplémentaire, ces derniers seront très élevés mais principalement au moment de la mise en place. Sur le long terme, ces coûts devraient certainement être rentabilisés. Car il ne faut toutefois pas oublier que les recettes fiscales helvétiques devraient s'amplifier si les contribuables suisses concernés sont dans l'incapacité de dissimuler une partie de leurs avoirs et doivent donc déclarer la totalité de leur fortune.

Pour répondre à ma problématique de base, dans l'ensemble, la levée du secret bancaire en matière de fiscalité pour les contribuables suisses permettrait, selon moi, de favoriser le développement de la place financière de notre pays à condition toutefois que la Suisse renforce ses lois pour protéger au mieux la sphère privée de la population et garantir la sécurité tant physique que personnelle de ces derniers. En outre, afin de rassurer sa clientèle, les banques suisses devraient continuer à rester les plus discrètes possibles.

#### **Point de vue personnel :**

Avant d'effectuer mon travail de Bachelor, le domaine bancaire m'était très peu familier. J'ai beaucoup apprécié de travailler sur cette thématique malgré les difficultés rencontrées car elle m'a permis d'élargir mes connaissances fiscales et de découvrir un nouveau sujet, le secret bancaire.

Ce thème est d'autant plus intéressant pour moi étant donné qu'en tant que citoyenne suisse, je serai sans doute, à l'avenir, amenée à me prononcer par vote sur l'abolition du secret bancaire. Par ailleurs, je travaille actuellement dans une fiduciaire où j'exerce notamment la fiscalité et les salaires. Mes conditions de travail pourraient donc être impactées par ce changement. Certains sujets fiscaux étaient assez flous pour moi auparavant. Cet apprentissage m'a ainsi permis de faire un lien entre la théorie et la pratique et donc d'approfondir certains thèmes en matière de fiscalité.

Le temps est une des difficultés que j'ai rencontrée lors de ce travail. En effet, j'ai dû consacrer beaucoup d'heures autant pour les recherches que pour la rédaction en plus de mon activité professionnelle. Cependant, j'ai également eu du plaisir à découvrir ce domaine et à rencontrer des personnes qui m'ont permis de réaliser ce travail dans les meilleures conditions.

# Bibliographie

## Articles électroniques

Wikipedia, [sans date]. Le secret bancaire en Suisse. [En ligne]. Mis à jour le 9 avril 2018. [Consulté le 04.03.2018]. Disponible à l'adresse : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Secret\\_bancaire\\_en\\_Suisse](https://fr.wikipedia.org/wiki/Secret_bancaire_en_Suisse)

Administration fédérale des contributions [sans date]. Echange automatique de renseignements EAR. [En ligne] mis à jour le 05.07.2017. [Consulté le 04.03.2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.estv.admin.ch/estv/fr/home/internationales-steuerrecht/fachinformationen/aia.html>

Bilan [11.10.2017]. 2018, la place financière optimiste. [En ligne] [Consulté le 04.03.2018]. Disponible à l'adresse :

<http://www.bilan.ch/argent-finances-plus-de-redaction/2018-place-financiere-optimiste>

Bilan [24.06.2015]. Fin du secret bancaire pour les Suisses, comment éviter le pire. [En ligne] [Consulté le 05.03.2018]. Disponible à l'adresse :

<http://www.bilan.ch/argent-finances-plus-de-redaction/mort-annoncée-secret-bancaire-suisses>

Bilan. Myret Zaki. [09.04.2013]. Offshore : évader le fisc, cela s'achète. [En ligne] [Consulté le 05.03.2018]. Disponible à l'adresse :

<http://www.bilan.ch/myret-zaki/redaction-bilan/offshore-evader-le-fisc-cele-sachete>

Betterstudy [sans date]. Que faut-il savoir sur le secret bancaire en Suisse pour 2018 ? [En ligne] [Consulté le 06.03.2018]. Disponible à l'adresse :

<http://betterstudy.ch/que-faut-il-savoir-sur-le-secret-bancaire-en-suisse-pour-2018/>

Tribune de Genève [10.07.2015]. Le peuple abattra le secret bancaire en Suisse, selon Martin Scholl. [En ligne] [Consulté le 07.03.2018]. Disponible à l'adresse :

<https://www.tdg.ch/economie/martin-scholl-pressent-votation-levee-secret-bancaire/story/28193759>

20 minutes [06.06.2017]. Refus du secret bancaire pour les Suisses [En ligne] [Consulté le 07.03.2018]. Disponible à l'adresse :

<http://www.20min.ch/ro/news/suisse/story/Refus-du-secret-bancaire-pour-les-Suisses-19815972>

Le temps [14.02.2010]. Les Suisses et le secret bancaire : le sondage qui laisse perplexe [En ligne] [Consulté le 07.03.2018]. Disponible à l'adresse :

<https://www.letemps.ch/suisse/suisses-secret-bancaire-sondage-laisse-perplexe>

Le temps [09.01.2018]. Les Suisses ne voteront pas sur le secret bancaire [En ligne] [Consulté le 08.03.2018]. Disponible à l'adresse :

<https://www.lematin.ch/suisse/suisses-voteront-secret-bancaire/story/27422839>

Lacote [28.02.2018]. Secret bancaire : le contre-projet du national formellement enterré [En ligne] [Consulté le 08.03.2018]. Disponible à l'adresse :

<https://www.lacote.ch/articles/suisse/secret-bancaire-le-contre-projet-du-national-formellement-enterre-739779>

Bilan [04.12.2017]. Impôts : ce qui va changer en 2018 [En ligne] [Consulté le 08.03.2018]. Disponible à l'adresse :

<http://www.bilan.ch/argent-finances-plus-de-redaction/impots-va-changer-2018>

Fédération des Entreprises Romandes Genève [07.2014]. La Suisse, un paradis pour les Big Data[En ligne] [Consulté le 13.03.2018]. Disponible à l'adresse :

<https://www.fer-ge.ch/web/fer-ge/-/la-suisse-un-paradis-pour-les-big-data>

Le temps [22.02.2015]. Les banques, agents du fisc ? [En ligne] [Consulté le 15.03.2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.letemps.ch/economie/banques-agents-fisc>

Tribune de Genève [13.11.2015]. Faut-il lever le secret bancaire pour les contribuables Suisses [En ligne] [Consulté le 08.03.2018]. Disponible à l'adresse :

<https://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/faut-il-lever-secret-bancaire-contribuables-suisses/story/10767756>

Swissinfo, Simon Bradley [10.03.2009]. Pas (encore) de liste noire, mais de vraies pressions... [En ligne] [Consulté le 07.03.2018]. Disponible à l'adresse :

<https://www.swissinfo.ch/fre/pas--encore--de-liste-noire--mais-de-vraies-pressions---/7257598>

Bilan [08.12.2017]. Paradis fiscaux : la guerre des listes noires [En ligne] [Consulté le 07.03.2018]. Disponible à l'adresse :<http://www.bilan.ch/argent-finances/paradis-fiscaux-querre-listes-noires>

Le Figaro [05.12.2017]. Dix-sept paradis fiscaux figurent sur la « liste noire » de l'UE [En ligne] [Consulté le 15.03.2018]. Disponible à l'adresse :<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2017/12/05/20002-20171205ARTFIG00090-paradis-fiscaux-l-ue-met-la-derniere-main-a-sa-liste-noire.php>

Tribune de Genève [05.12.2017]. La Suisse sur la liste grise des paradis fiscaux [En ligne] [Consulté le 15.03.2018]. Disponible à l'adresse :<https://www.tdg.ch/economie/ue-veut-liste-noire-paradis-fiscaux/story/10056174>

Le temps [26.06.2017]. La protection des données est mise à mal par le Big Data [En ligne] [Consulté le 17.03.2018]. Disponible à l'adresse :<https://www.letemps.ch/suisse/protection-donnees-mise-mal-big-data>

Le Figaro [08.10.2014]. La Suisse prépare la fin du secret bancaire pour le 1<sup>er</sup> janvier 2018 [En ligne] [Consulté le 12.03.2018]. Disponible à l'adresse :<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2014/10/08/20002-20141008ARTFIG00422-la-suisse-prepare-la-fin-du-secret-bancairepour-le-1erjanvier-2018.php>

Romandie [07.06.2017]. La transparence fiscale coûte cher aux banques privées suisses (étude) [En ligne] [Consulté le 15.03.2018]. Disponible à l'adresse :<https://www.romandie.com/news/La-transparence-fiscale-coute-cher-aux-banques-privees-suisses-étude/803137.rom>

Le temps [07.01.2016]. En offrant plus de transparence fiscale sur les holdings étrangères, la Suisse calme l'OCDE. [En ligne] [Consulté le 02.04.2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.letemps.ch/economie/offrant-plus-transparence-fiscale-holdings-etrangeres-suisse-calme-locde>

Confédération Suisse [sans date].Politique fiscale internationale. [En ligne] Mis à jour le 19.02.2018 [Consulté le 03.04.2018]. Disponible à l'adresse :<https://www.sif.admin.ch/sif/fr/home/themen/internationale-steuerpolitik.html>

Bilan, Mary Vakaridis [21.03.2017]. Fonds non déclarés : conseils pour éviter les ennuis. [En ligne] [Consulté le 03.04.2018]. Disponible à l'adresse :<http://www.bilan.ch/argent-finances-plus-de-redaction/fonds-non-declares-conseils-eviter-ennuis>

---

Est-ce que la levée du secret bancaire en matière de fiscalité pour les contribuables suisses devrait favoriser le développement de la place financière de notre pays ?

SNB BNS [sans date]. Ensemble de statistiques statistique bancaire annuelle. [En ligne] [Consulté le 03.04.2018]. Disponible à l'adresse :<https://data.snb.ch/fr/publishingSet/BIDS>

Confédération suisse, département fédéral des finances [01.2018]. Engagement de la Suisse au sein d'organismes internationaux traitant des questions fiscales. [En ligne] [Consulté le 04.04.2018]. Disponible à l'adresse :[https://www.efd.admin.ch/efd/fr/home/themen/impots/steuern-international/engagement-de-la-suisse-au-sein-dorganismes-internationaux-sur-l/fbschweizer\\_engagement\\_steuерfragen.html](https://www.efd.admin.ch/efd/fr/home/themen/impots/steuern-international/engagement-de-la-suisse-au-sein-dorganismes-internationaux-sur-l/fbschweizer_engagement_steuерfragen.html)

Fondation Genève place financière [06.04.2017]. Les Suisses font confiance à leurs banques. [En ligne] [Consulté le 04.04.2018]. Disponible à l'adresse :<http://www.geneve-finance.ch/fr-ch/news/2017-04-06-les-suisses-font-confiance-a-leurs-banques>

Bilan, Sami Coll [12.02.2015]. Les nouvelles normes de la transparence. [En ligne] [Consulté le 06.06.2018]. Disponible à l'adresse :<https://www.letemps.ch/opinions/nouvelles-normes-transparence>

Bilan [16.03.2015]. Comment les grandes banques suisses abordent la fintech. [En ligne] [Consulté le 05.04.2018]. Disponible à l'adresse :<http://www.bilan.ch/plus-de-redaction/grandes-banques-suisses-abordent-fintech>

Confédération suisse, le portail du Gouvernement suisse [05.10.2007]. Place financière suisse : cultivons nos atouts. [En ligne] [Consulté le 05.04.2018]. Disponible à l'adresse :<http://www.swissbanking.org/fr/services/insight/2.16/les-banques-contribuent-a-preparer-lavenir-numerique>

Le temps, Marco Pagliara. [07.09.2014]. Les atouts de la place financière suisse : [En ligne] [Consulté le 07.05.2018]. Disponible à l'adresse :<https://www.letemps.ch/economie/atouts-place-financiere-suisse>

Le temps, Yves Genier. [13.09.2016]. Patrick Odier, le banquier qui a enterré le secret bancaire : [En ligne] [Consulté le 07.05.2018]. Disponible à l'adresse :<https://www.letemps.ch/economie/patrick-odier-banquier-enterre-secret-bancaire>

Bilan, Mary Vakaridis. [18.12.2013]. Fin annoncée du secret bancaire les Suisses paniquent : [En ligne] [Consulté le 07.05.2018]. Disponible à l'adresse :<http://www.bilan.ch/argent-finances-les-plus-de-la-redaction/fin-annonnee-du-secret-bancaire-les-suisses-paniquent>

Tribune de Genève, Lise Bailat. [16.09.2015]. Le Conseil national enterre la secret bancaire: [En ligne] [Consulté le 07.05.2018]. Disponible à l'adresse :<https://www.tdg.ch/suisse/miemu-mirejoui-conseil-national-enterre-secret-bancaire/story/18016667>

Wikipédia. [05.11.2007]. Economie de la Suisse: [En ligne] [Consulté le 07.05.2018]. Disponible à l'adresse :[https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89conomie\\_de\\_la\\_Suisse](https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89conomie_de_la_Suisse)

Tribune de Genève, Eric Budry. [18.10.2017]. Le déficit 2018 de l'Etat de Genève fond de 100 millions [En ligne] [Consulté le 07.05.2018]. Disponible à l'adresse :<https://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/Le-deficit-2018-de-l-Etat-fond-de-100millions/story/29334975>

AGEFI, Pierre Bessard [22.03.2018]. L'heure de vérité pour l'attractivité de la Suisse [En ligne] [Consulté le 08.06.2018]. Disponible à l'adresse :<http://www.agefi.com/quotidien-agefi/une/detail/edition/2018-03-22/article/projet-fiscal-17-le-message-du-conseil-federal-doit-etre-enterine-par-le-parlement-dici-a-octobre-472550.html>

Confédération Suisse [29.03.2018]. Place financière suisse, chiffres clés avril 2018 [En ligne] [Consulté le 08.06.2018]. Disponible à l'adresse :

<https://www.sif.admin.ch/sif/fr/home/dokumentation/publikationen/kennzahlen-finanzstandort-schweiz.html>

Le nouvel Economiste [04.06.2013]. Exilez-vous, qu'ils disaient [En ligne] [Consulté le 08.06.2018]. Disponible à l'adresse :<https://www.lenouveleconomiste.fr/art-et-culture/exilez-vous-quils-disaient-18787/>

Le Lynx. [Mis à jour le 20.06.2013]. Tout savoir sur le paradis fiscal [En ligne] [Consulté le 08.06.2018]. Disponible à l'adresse :<http://finance.lelynx.fr/banques/infos-pratiques/paradis-fiscal-savoir-28029/>

Association suisse des banquiers. [2017]. Protection de la sphère privée [En ligne] [Consulté le 09.06.2018]. Disponible à l'adresse :<http://www.swissbanking.org/fr/themes/informations-pour-les-particuliers/protection-de-la-sphere-privee>

Association suisse des banquiers. [2017]. Echange automatique de renseignements [En ligne] [Consulté le 09.06.2018]. Disponible à l'adresse :<http://www.swissbanking.org/fr/themes/actualite/echange-automatique-de-reseignements/ear>

Tribune de Genève. [26.06.2017]. L'avenir fiscal suisse passe par le Projet fiscal 17 [En ligne] [Consulté le 09.06.2018]. Disponible à l'adresse :<https://www.tdg.ch/reflexions/avenir-fiscal-suisse-projet-fiscal-17/story/15460312>

BCV. [01.06.2016]. Quels impôts si je pars vivre à l'étranger ? [En ligne] [Consulté le 09.06.2018]. Disponible à l'adresse :<https://www.bcv.ch/pointsforts/Votre-argent/2016/Quels-impots-si-je-pars-vivre-a-l-étranger>

RTS [26.07.2016]. L'imposition à la source fait son chemin en Suisse [En ligne] [Consulté le 10.06.2018]. Disponible à l'adresse :<https://www.rts.ch/info/suisse/7900771-l-imposition-a-la-source-fait-son-chemin-en-suisse.html>

Wegroup [sans date]. Imposition à la source dans le futur en Suisse. [En ligne] [Consulté le 10.06.2018]. Disponible à l'adresse :<https://www.wegroup.ch/fiscalite-declaration-impots/imposition-a-la-source-dans-le-futur-en-suisse/>

Bilan [06.02.2014]. Impôts : les vrais chiffres qui pénalisent les Romands. [En ligne] [Consulté le 10.06.2018]. Disponible à l'adresse :<http://www.bilan.ch/economie/les-plus-de-la-redaction/impots-les-vrais-chiffres-qui-penalise-les-romands>

Tribune de Genève [04.05.2016]. L'Echange automatique nécessite jusqu'à 200 emplois. [En ligne] [Consulté le 12.06.2018]. Disponible à l'adresse :<https://www.tdg.ch/suisse/L-echange-automatique-necessite-jusqua-200-emplois/story/13273959>

Swissinfo [11.01.2018]. Le secret bancaire domestique ne passera pas par les urnes. [En ligne] [Consulté le 13.06.2018]. Disponible à l'adresse :[https://www.swissinfo.ch/fre/politique/initiative-retir%C3%A9e\\_le-secret-bancaire-domestique-ne-passera-pas-par-les-urnes/43816264](https://www.swissinfo.ch/fre/politique/initiative-retir%C3%A9e_le-secret-bancaire-domestique-ne-passera-pas-par-les-urnes/43816264)

PS Suisse [30.11.2017]. « Paradise Papers » : Combattre la corruption, la fraude fiscale et la fuite des capitaux [En ligne] [Consulté le 13.06.2018]. Disponible à l'adresse :<https://www.sp-ps.ch/fr/publications/communiques-de-presse/paradise-papers-combattre-la-corruption-la-fraude-fiscale-et-la>

Bilan [27.05.2013]. La fin de l'évasion fiscale en Suisse [En ligne] [Consulté le 14.06.2018]. Disponible à l'adresse :<http://www.bilan.ch/argent-finances/les-plus-de-la-redaction/la-fin-de-levasion-fiscale-en-suisse>

Confédération suisse [mis à jour le 31.01.2018]. Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales [En ligne] [Consulté le 14.07.2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.sif.admin.ch/sif/fr/home/themen/informationsaustausch/global-forum-on-transparency-and-exchange-of-information-for-tax.html>

Le monde [18.08.2011]. Rubik, le plan des Suisses pour sauver le secret bancaire. [En ligne] [Consulté le 14.06.2018]. Disponible à l'adresse : [https://www.lemonde.fr/politique/article/2011/08/18/rubik-le-plan-des-suisses-pour-sauver-le-secret-bancaire\\_1560833\\_823448.html](https://www.lemonde.fr/politique/article/2011/08/18/rubik-le-plan-des-suisses-pour-sauver-le-secret-bancaire_1560833_823448.html)

Confédération suisse [08.01.2018]. Accord sur la fiscalité de l'épargne entre la Suisse et l'Union Européenne [En ligne] [Consulté le 14.06.2018]. Disponible à l'adresse : <https://wwwefd.admin.ch/efd/fr/home/themen/impots/steuern-international/accord-sur-la-fiscalite-de-lepargne-entre-la-suisse-et-lunion-eu.html>

Confédération suisse. [Mis à jour le 27.11.2017] Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). [En ligne] [Consulté le 26.07.2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.eda.admin.ch/eda/fr/dfae/politique-exterieure/organisations-internationales/ocde.html>

Confédération suisse [mis à jour le 05.02.2018]. Accord FATCA [En ligne] [Consulté le 14.06.2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.sif.admin.ch/sif/fr/home/themen/informationsaustausch/fatca-abkommen.html>

Confédération suisse [mis à jour le 05.02.2018]. Assistance administrative et entraide judiciaire en matière fiscale [En ligne] [Consulté le 14.06.2018]. Disponible à l'adresse : <https://wwwefd.admin.ch/efd/fr/home/themen/impots/steuern-international/assistance-administrative-et-entraide-judiciaire-en-matiere-fisc.html>

### Sondages :

Le temps [14.02.2010]. Les Suisses et le secret bancaire: le sondage qui laisse perplexe. [En ligne] [Consulté le 14.03.2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.letemps.ch/suisse/suisses-secret-bancaire-sondage-laisse-perplexe>

Bilan [05.02.2013]. Les Suisses s'opposent à l'abolition du secret bancaire. [En ligne] [Consulté le 14.03.2018]. Disponible à l'adresse : <http://www.bilan.ch/economie/les-suisses-sopposent-labolition-du-secret-bancaire>

Association suisse des banquiers [26.03.2015]. Sondage d'opinion 2015 : réputation des banques en nette amélioration, protection de la sphère privée jugée essentielle, mais vision contrastée du secret bancaire en Suisse. [En ligne] [Consulté le 14.03.2018]. Disponible à l'adresse : <http://www.swissbanking.org/fr/medias/positions-et-communiques-de-presse/sondage-d2019opinion-2015-reputation-des-banques-en-nette-amelioration-protection-de-la-sphere-privee-jugee-essentielle-mais-vision-contrastee-du-secret-bancaire-en-suisse>

### Ouvrage :

GENIER Yves. *La fin du secret bancaire*. Collection le savoir Suisse, 2014. 132p. [Consulté le 02.02.2018]

### PDF :

Claude Fasler [2016]. Secret bancaire et échange automatique de renseignements. [Consulté le 7 avril 2018].

AITI [sans date]. Le Big Data met à mal la sphère privée. [En ligne] [Consulté le 07.03.2018]. Disponible à l'adresse : <http://www.aiti.ch/files/2017/06/2017.06.27-LeTemps-Le-Big-Data-met-%C3%A0-mal-la-sph%C3%A8re-priv%C3%A9e.pdf>

---

Est-ce que la levée du secret bancaire en matière de fiscalité pour les contribuables suisses devrait favoriser le développement de la place financière de notre pays ?

Economie suisse [27.08.2007]. Qui finance l'Etat en Suisse. [En ligne] [Consulté le 07.03.2018]. Disponible à l'adresse : [https://www.economiesuisse.ch/sites/default/files/dossier\\_pdf/070827\\_dp17\\_qui\\_financ\\_e\\_l\\_Etat.pdf](https://www.economiesuisse.ch/sites/default/files/dossier_pdf/070827_dp17_qui_financ_e_l_Etat.pdf)

**Travaux de Bachelor HEG Genève :**

DASCHER, Vanessa, 2011. Conséquences de l'assouplissement ou la disparition du secret bancaire en Suisse. [en ligne]. Genève : Haute école de gestion de Genève. Travail de bachelor. [Consulté le 31.03.2018]. Disponible à l'adresse : <https://doc.rero.ch/record/28994?ln=fr>

PATRY, Marine, 2016. Dualisme : transparence fiscale accrue et maintien de la sphère privée. [en ligne]. Genève : Haute école de gestion de Genève. Travail de bachelor. [Consulté le 31.03.2018]. Disponible à l'adresse : <https://doc.rero.ch/record/277941?ln=fr>

## **Annexe 1 : Questionnaire Olivier Bornand, 18 avril 2018**

### **1. Selon vous, quelles seraient les conséquences pour les banques et la place financière helvétique de la levée du secret bancaire pour les contribuables Suisses ?**

Je ne pense pas que cela changerait grand-chose à la place financière helvétique, sachant que la fiscalité est bien plus drastique dans les pays qui nous entourent (plus de 40 % pour la classe moyenne en France, par exemple). Les Suisses ayant déclarés tout ou partie de leurs biens devraient donc, en grande majorité, rester au pays.

### **2. Pensez-vous que les contribuables suisses seraient prêts à quitter la Suisse en cas de levée du secret bancaire ?**

Mon premier avis ci-dessus répond, en partie, à la question. Je pense donc que non, l'herbe n'étant de loin pas plus verte ailleurs en domaine de fiscalité.

### **3. Dans l'affirmative, quelles seraient les conséquences pour notre PIB et au niveau de la fiscalité ?**

Même si certaines personnes quittaient le pays, ce ne serait pas préjudiciable pour le PIB vu que ces personnes partiraient de la Suisse parce que leurs comptes n'auraient jamais été déclarés précédemment. Donc, aucun NOUVEAU manque à gagner pour le pays concernant ces résidents-là.

### **4. Vous sentez-vous concerné ? En quoi vos conditions de travail pourraient-elles changer ?**

Non, tous mes revenus sont déclarés. Je ne pense pas que le départ de cette clientèle suisse puisse affecter directement mes conditions de travail.

### **5. A votre avis, la population accepterait un tel projet ?**

Pour la population ayant une opinion politique de gauche ou d'extrême gauche et les gens à bas-revenus je pense que oui. Mais, pour moi, la majorité des personnes étant plutôt conservateurs, la levée du secret bancaire serait pour les Suisses refusée.

### **6. Et vous, êtes-vous pour ou contre la levée du secret bancaire pour les Suisses et pourquoi?**

Je pense que nous avons déjà beaucoup cédé « fiscalement » aux pressions politiques des pays comme les USA, la France et l'Allemagne notamment. Il serait donc bien de conserver le peu d'autonomie qu'il nous reste.

## **7. Que pensez-vous de votre sphère privée et de la transparence fiscale?**

Personnellement, je n'ai aucun revenu caché donc le problème de la levée ou non du secret bancaire ne me toucherait pas directement. Je peux, par contre, comprendre certaines personnes qui estiment que chacun devrait être imposé sur TOUS ses revenus ou biens.

## **8. Trouvez-vous que l'image de la Suisse et de ses banques dans un contexte économique pourrait changer suite à une potentielle levée du secret bancaire des contribuables helvétiques et en quoi ?**

Il y a actuellement déjà quelque chose de regagné du côté de l'étranger au vu la levée du secret bancaire pour les non-résidents et la coopération dont fait maintenant preuve la Suisse avec ces pays. Il est évident que si la Suisse levait également le secret bancaire pour ses propres citoyens, ceci serait aussi bien perçu hors de nos frontières, tout le monde étant alors mis à la même enseigne.

## **9. Le secret bancaire est-il réellement en voie de disparition ? A votre avis que va-t-il se passer durant ces prochaines années ?**

Je pense que oui mais que l'image des banquiers compétents et sérieux dont est affublée la Suisse va perdurer. De plus, il y aura toujours une sécurité politique en Suisse (pas de risque de révolution par exemple). A nous de tout faire pour le montrer et garder cet état de fait !

## **Annexe 2 : Questionnaire Olivier Gros, 2 mai 2018**

### **1. Selon vous, quelles seraient les conséquences pour les banques et la place financière helvétique de la levée du secret bancaire pour les contribuables Suisses ?**

A mon avis, elles seraient minimes car un grand nombre de personnes se sont déjà régularisées suite à l'adoption de l'échange automatique des informations, différentes pressions de la société civile, contraintes administratives et volonté des banques de réduire les montants non-déclarés. De plus, les montants non-déclarés sont peu importants par rapport à la fortune déclarée. Les contribuables suisses qui ont des avoirs non-déclarés et qui souhaitent le rester sont déjà hors de Suisse tels que Bahamas, îles Vierges, etc. dans la grande majorité des cas.

### **2. Pensez-vous que les contribuables suisses seraient prêts à quitter la Suisse en cas de levée du secret bancaire ?**

Non dans la très grande majorité des cas car la Suisse offre de nombreux avantages, infrastructures, stabilité des institutions, santé, éducation, etc.

### **3. Dans l'affirmative, quelles seraient les conséquences pour notre PIB et au niveau de la fiscalité ?**

Insignifiant selon moi.

---

Est-ce que la levée du secret bancaire en matière de fiscalité pour les contribuables suisses devrait favoriser le développement de la place financière de notre pays ?

**4. Vous sentez-vous concerné ? En quoi vos conditions de travail pourraient-elles changer ?**

Non et travaillant dans le domaine de la prévoyance professionnel les conditions de travail ne seraient pratiquement pas impactées (impact isolément toujours possible mais insignifiant).

**5. A votre avis, la population accepterait un tel projet ?**

Pas encore mais les mentalités changent.... C'est plus la discréction ou le respect de la sphère privée qui séduit le peuple suisse que le secret bancaire à mon avis.

**6. Et vous, êtes-vous pour ou contre la levée du secret bancaire pour les Suisses et pourquoi ?**

De nos jours, il est indispensable de garantir un certain respect de la sphère privée compte tenu du fonctionnement de certains médias et réseaux sociaux. Cela évite que des gens aisés voient leur fortune ou revenu étalé sur la place publique trop facilement. Le plus souvent, ils souhaitent surtout pouvoir vivre normalement, sans être harcelés ou la cible de mauvaises intentions et que par volonté de contourner le fisc. En cela le secret bancaire est intéressant pour eux et un certain respect de la sphère privée. Il pourrait être levé mais je pense que le législateur devrait mettre en place des mesures pour le maintien du respect de la sphère privée.

**7. Que pensez-vous de votre sphère privée et de la transparence fiscale?**

Voir ma réponse ci-dessus. De plus, il est fréquent de voir dans les médias ou le grand public, une confusion entre secret bancaire, secret d'affaires, optimisation fiscale et fraude ou évasion fiscales.

**8. Trouvez-vous que l'image de la Suisse et de ses banques dans un contexte économique pourrait changer suite à une potentielle levée du secret bancaire des contribuables helvétiques et en quoi ?**

Un petit oui car je ne pense pas que l'impact serait important puisqu'il s'agit d'une question Helvético-suisse.

**9. Le secret bancaire est-il réellement en voie de disparition ? A votre avis que va-t-il se passer durant ces prochaines années ?**

Tant que les Etats sont à ce point endettés il restera sous une forte pression. Toutefois, plusieurs pays et pas des moindres commencent à adopter des politiques favorisant leur propres concitoyens (Trump : America first avec le Delaware comme Etat où le secret bancaire sert de plaque tournante pour le blanchiment du trafic de drogue mexicain) et constituent ainsi des supports potentiels non-négligeables. L'augmentation des risques de conflits ou de conflits établis peuvent également constituer des supports. Difficile de savoir exactement ce que sera demain, mais l'Histoire nous apprend que les balanciers lorsqu'ils sont envoyés loin de leur centre d'équilibre vont rapidement dans le sens inverse. Aussi la pression restera forte en Europe

---

Est-ce que la levée du secret bancaire en matière de fiscalité pour les contribuables suisses devrait favoriser le développement de la place financière de notre pays ?

compte tenu de l'endettement des pays, mais la vapeur pourrait s'inverser rapidement si des pays de l'Est en particulier si leurs concitoyens parfois déçus de la politique européenne favorisent une politique type « my country first ». Pour le UK et les USA, ce sera business as usual : « je donne des leçons aux autres et j'oublie de me les appliquer ». Bref, si les relations internationales se durcissent entre les pays et/ou régions il est possible que le secret bancaire, sous une autre forme/nom/formulation revienne au goût du jour. Si au contraire, les relations internationales entre pays et/ou régions s'améliorent, le secret bancaire n'aura pas autant de sens et sera sous pression.

## Annexe 3 : Questionnaire Patrick Terrier, 2 mai 2018

### **1. Selon vous, quelles seraient les conséquences pour les banques et la place financière helvétique de la levée du secret bancaire pour les contribuables Suisses ?**

Je pense que les conséquences pour les banques importantes en Suisse seraient assez minimes, elles ont déjà assimilé ceci dans leurs business model. La levée du secret bancaire n'interviendrait que sur requête de l'Administration fiscale. Par contre pour des banques de moindre importance qui ont fait de la dissimulation fiscale leurs fonds de commerce, la situation serait beaucoup plus gênante. Pour les contribuables suisses, il existe déjà plusieurs mesures pour que les déclarations fiscales spontanées soient les plus justes possibles, par ex. l'impôt anticipé de 35% sur le revenu d'intérêts.

### **2. Pensez-vous que les contribuables suisses seraient prêts à quitter la Suisse en cas de levée du secret bancaire ?**

Une réaction épidermique d'une partie de la population qui serait un peu choquée par la situation. Cependant la grande majorité des gens sont en règle avec le fisc, seules des grandes fortunes avec des structures complexes mise en place pour réduire la facture de leurs contributions pourraient être inquiétées. Il sera fort probable que des mesures d'accompagnements seront mise en place pour permettre aux « fraudeurs » de se mettre en règle. Quitter la Suisse entraînerait des inconvénients bien plus importants.

### **3. Dans l'affirmative, quelles seraient les conséquences pour notre PIB et au niveau de la fiscalité ?**

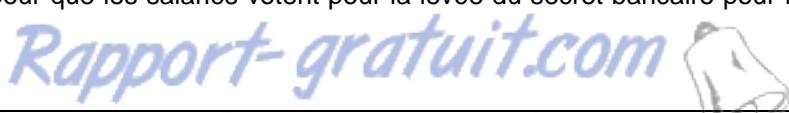
Quasiment sans conséquences.

### **4. Vous sentez-vous concerné ? En quoi vos conditions de travail pourraient-elles changer ?**

Je ne pense pas que les conditions de travail des employés de banques suisses seraient touchées.

### **5. A votre avis, la population accepterait un tel projet ?**

Oui. Malgré que les suisses tiennent à leur indépendance, les partis de gauche trouveront les arguments pour que les salariés votent pour la levée du secret bancaire pour les contribuables suisses.



---

Est-ce que la levée du secret bancaire en matière de fiscalité pour les contribuables suisses devrait favoriser le développement de la place financière de notre pays ?

**6. Et vous, êtes-vous pour ou contre la levée du secret bancaire pour les Suisses et pourquoi?**

Globalement contre. Les déclarations fiscales des suisses sur la base de la bonne fois sont déjà bien sous contrôle des administrations fiscales cantonales. Ceci ne ferait qu'alourdir les processus administratifs.

**7. Que pensez-vous de votre sphère privée et de la transparence fiscale?**

Pour des salariés, elle est très relative.

**8. Trouvez-vous que l'image de la Suisse et de ses banques dans un contexte économique pourrait changer suite à une potentielle levée du secret bancaire des contribuables helvétiques et en quoi ?**

Je pense qu'il y a peu de changements à attendre.

**9. Le secret bancaire est-il réellement en voie de disparition ? A votre avis que va-t-il se passer durant ces prochaines années ?**

Le secret bancaire va être adapté mais il ne faut pas s'attendre à voir les relevés de comptes des gens affichés dans les journaux de boulevards. La sphère privée restera préservée.

---

Est-ce que la levée du secret bancaire en matière de fiscalité pour les contribuables suisses devrait favoriser le développement de la place financière de notre pays ?

## Annexe 4 : Loi sur les banques, art. 47

952.0

Banques et caisses d'épargne

### Art. 47<sup>153</sup>

<sup>1</sup> Est puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire celui qui, intentionnellement:

- a. en sa qualité d'organe, d'employé, de mandataire ou de liquidateur d'une banque, ou encore d'organe ou d'employé d'une société d'audit, révèle un secret à lui confié ou dont il a eu connaissance en raison de sa charge ou de son emploi;
- b. incite autrui à violer le secret professionnel;
- c.<sup>154</sup> révèle un secret qui lui a été confié au sens de la let. a ou exploite ce secret à son profit ou au profit d'un tiers.

<sup>1bis</sup> Est puni d'une peine privative de liberté de cinq ans au plus ou d'une peine pécuniaire celui qui obtient pour lui-même ou pour un tiers un avantage pécuniaire en agissant selon l'al. 1, let. a ou c.<sup>155</sup>

<sup>2</sup> Si l'auteur agit par négligence, il est puni d'une amende de 250 000 francs au plus.

<sup>3</sup> ...<sup>156</sup>

<sup>4</sup> La violation du secret professionnel demeure punissable alors même que la charge, l'emploi ou l'exercice de la profession a pris fin.

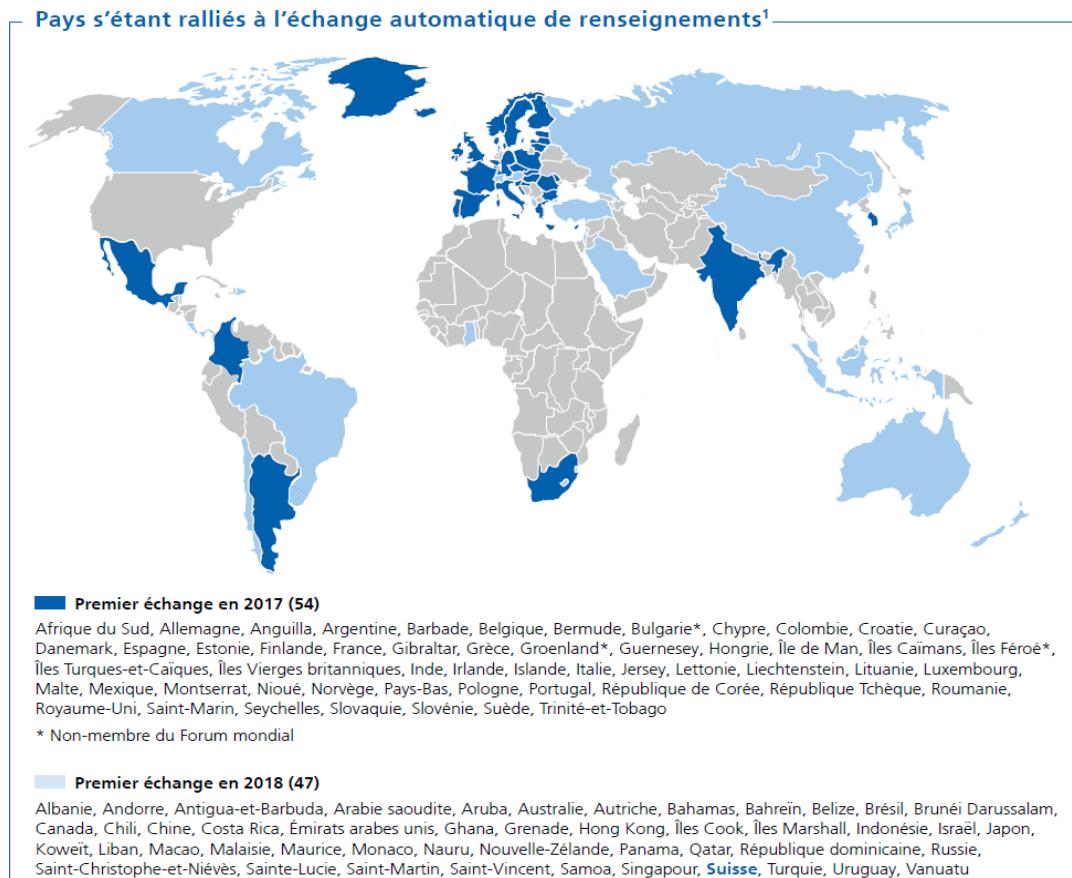
<sup>5</sup> Les dispositions de la législation fédérale et cantonale sur l'obligation de renseigner l'autorité et de témoigner en justice sont réservées.

<sup>6</sup> La poursuite et le jugement des infractions réprimées par la présente disposition incombe aux cantons. Les dispositions générales du code pénal<sup>157</sup> sont applicables.

---

Est-ce que la levée du secret bancaire en matière de fiscalité pour les contribuables suisses devrait favoriser le développement de la place financière de notre pays ?

## Annexe 5 : pays s'étant ralliés à l'EAR



---

Est-ce que la levée du secret bancaire en matière de fiscalité pour les contribuables suisses devrait favoriser le développement de la place financière de notre pays ?